

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°6

JUIN 2019



Table des matières

04. Personnels

04.01 Textes fondamentaux

04.01.02 Instances consultatives statutaires

04.01.02.03 Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Décision portant modification du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - 11/06/2019 - - DEC191568DRH..... p.14

04.03 Carrière et parcours professionnels

04.03.03 Avancement

04.03.03.02 Avancement de grade

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure - 20/05/2019 - - DEC191388DRH..... p.20

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

décision relative à la revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS à compter du 1er janvier 2019 - 13/06/2019 - - DEC191338DRH..... p.22

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision portant sur la nomination de Ludovic Hamon à la CAP des Ingénieurs d'études

- 24/06/2019 - - DEC191617DRH..... p.24

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Véronique Guény aux fonctions de responsable par intérim du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines (DRH) - 11/06/2019 - - DEC191577DAJ..... p.25

Décision portant désignation des représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS - 04/06/2019 - - DEC191390DRH..... p.26

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur et de M. James Costa aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR7107 Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO) - 24/06/2019 - - DEC191560INSHS..... p.28

Décision portant nomination de Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 15/03/2019 - - DEC190487INC..... p.29

Décision portant nomination de Monsieur Michel LATROCHE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC182781INC..... p.30

Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC182780INC..... p.31

Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8002 intitulée Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC) - 13/03/2019 - - DEC191699DR01..... p.32

Décision portant nomination de M. Riccardo PICCARDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) - 03/05/2019 - - DEC191698DR01..... p.34

Décision portant nomination de M. Rodolphe ALVES DE SOUSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) - 03/05/2019 - - DEC191697DR01..... p.36

Décision portant nomination de M. Laurent LE CORRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

- 03/05/2019 - - DEC191696DR01..... p.38

Décision portant nomination de M. Dominique PADOVANI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) - 03/05/2019 - - DEC191695DR01..... p.40

Décision portant nomination M. Albert KALADJIAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL) - 26/03/2019 - - DEC191651DR01..... p.42

Décision portant nomination de Mme Camille Chaserant aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Jean-Christophe Vergnaud aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8174 intitulée Centre d'Économie de la Sorbonne-CES - 06/06/2019 - - DEC191082INSHS..... p.44

Décision portant nomination de Mme Anne Estrade aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5) à compter du 01/01/2020. - 17/06/2019 - - DEC191108INSMI..... p.45

Décision portant cessation de fonctions temporaire de M. Vincent DUCLERT, directeur et nomination de M. Frédéric BRAHAMI, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA). - 24/06/2019 - - DEC191584INSHS..... p.46

Décision portant nomination de M. Olivier Guédon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) à compter du 01/09/2019. - 17/06/2019 - - DEC191098INSMI..... p.47

DR02

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur par intérim et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - 17/06/2019 - - DEC191557INSHS..... p.48

Décision portant nomination de Madame Isabelle LISIECKI en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC183042INC..... p.49

Décision portant nomination de M. Pascal Morfin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS - 25/01/2019 - - DEC190448DR02..... p.50

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nicolas Bergeron directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA). - 17/06/2019 - - DEC191199INSMI..... p.52

Décision portant cessation de fonctions de M. Grégorio Bernardi et nomination de M. Marco Zito, directeur de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies. - 20/06/2019 - - DEC191492IN2P3..... p.53

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Renard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation - 25/01/2019 - - DEC190449DR02..... p.54

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission - 05/02/2019 - - DEC183025INC..... p.56

DR04

2018

Décision portant nomination de M Marc BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie - 19/04/2018 - -

DEC181443DR04..... p.57

Décision portant nomination de M. Patrick CORNEBISE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8607 intitulée Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire - 24/07/2018 - -

DEC182180DR04..... p.58

2019

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART en qualité de chargée de mission institut (CMI)

- 05/02/2019 - - DEC182785INC..... p.59

Décision de renouvellement de chargé de mission à temps partiel de Monsieur Fabrizio PARISELLI - 05/02/2019 - - DEC182788INC..... p.60

Décision portant nomination de M. Bernard PIEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 21/02/2019 - -

DEC190775DR04..... p.61

Décision portant nomination de Mme Nathalie LEON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay - 21/02/2019 - -

DEC190774DR04..... p.62

Décision portant nomination de M. Franck GUIMONET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation - 21/02/2019 - -

DEC190773DR04..... p.63

Décision portant nomination de M. Franck LE BIDEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 21/02/2019 - -

- - DEC190771DR04..... p.64

Décision portant nomination de Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique -

21/02/2019 - - DEC190769DR04..... p.65

DR05

2019

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV) -

27/05/2019 - - DEC191330INC..... p.66

Décision n° DEC191636DCIF du 17/06/2019 portant cessation de Madame Catherine FAUCHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS et nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS - 17/06/2019 - -

DEC191636DCIF..... p.67

Décision portant cessations de fonctions de Madame Sylviane CHAINTREUIL et de Monsieur Yann CLENET, et nominations de Madame Carine BRIAND et de Monsieur Anthony BOCCALETTI aux

fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA). - 21/06/2019 - -

DEC191535INSU..... p.68

DR06

2019

Décision portant nomination de Mr Raphael Pik, aux fonctions de chargé(e) de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) ; - 01/07/2019 - - DEC191694DR06..... p.69

Décision portant nomination de Mr Arnaud François aux fonctions de responsable de l'appui au pilotage institutionnel des unités de la délégation Centre-Est - 01/06/2019 - - DEC191712DR06..... p.70

Décision portant nomination de Monsieur Francis Léger aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) - 01/03/2019 - - DEC190786DR06..... p.71

Décision portant nomination de Monsieur Alain WALCARIUS en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC182779INC..... p.72

Décision portant nomination de Monsieur Sylvain Jeandroz aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6003 intitulée Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes - 01/03/2019 - - DEC190932DR06..... p.73

Décision portant nomination de Monsieur Marc Quinternet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie-Biologie-SAnté Lorraine (ISBLor) - 01/06/2019 - - DEC190799DR06..... p.74

Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 18/06/2019 - - DEC191558INP..... p.75

Décision portant nomination de Monsieur Alain Durand aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) - 01/02/2019 - - DEC190772DR06..... p.76

DR07

2018

Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242 intitulée "Institut de génomique fonctionnelle de Lyon" - 03/12/2018 - - DEC182664DR07..... p.77

2019

Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission - 15/02/2019 - - DEC183073IN2P3..... p.78

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme LESOBRE, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR6023 intitulée "Laboratoire Microorganismes : Génome et Environnement" - 23/04/2019 - - DEC191183DR07..... p.79

Décision portant nomination de Madame Anne-Marie DELORT en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC182786INC..... p.80

DR08

2019

Décision portant nomination de M. Stéphane MERILLOU, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM. - 20/06/2019 - - DEC191573INSIS..... p.81

Décision portant nomination de Mme Isabelle LAFFEZ et de M. Jérôme BILLOUE aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN). - 20/06/2019 - - DEC191574INSIS..... p.82

DR10

2019

Décision portant nomination de Monsieur Marc BAA DEN en qualité de chargé de mission institut (CMI)

- 05/02/2019 - - DEC183023INC..... p.83

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Luc GALZI en qualité de chargé de mission institut (CMI)

- 05/02/2019 - - DEC182787INC..... p.84

Décision portant nomination de M. Matthieu Boileau aux fonctions de directeur du GDR 3275 intitulé "Calcul" à compter du 01/07/2019. - 17/06/2019 - - DEC191176INSMI..... p.85

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission - 15/02/2019 - - DEC183072IN2P3..... p.86

DR11

2019

Décision portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro - NanoTechnologies (FMNT) - 20/06/2019 - - DEC191576INSIS..... p.87

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane MENAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 15/03/2019 - - DEC190488INC..... p.88

Décision portant nomination de Mme Malika Bastin-Hammou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5316 intitulée Litt&Arts - 17/06/2019 - - DEC191559INSHS..... p.89

DR13

2019

Nomination de Mme Laurence Manet aux fonctions de chargé de mission - 14/05/2019 - - DEC191554DR13..... p.90

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure Navas aux fonctions de directrice, ainsi que de M. Thomas Lenormand et M. Thibaud Decaens aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) - 20/06/2019 - - DEC191590INEE..... p.91

Décision portant nomination de M. Mickaël BLAISE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9004 intitulée IRIM - 14/02/2019 - - DEC190698DR13..... p.92

Décision de nomination temporaire Olivier Durant RSSI Délégation Occitanie Est - 17/04/2019 - - DEC191206DR13..... p.93

DR14

2019

Décision portant nomination de Monsieur Constantin VAHLAS en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 15/03/2019 - - DEC190490INC..... p.94

DR15

2019

Décision de nomination de M. Peter Moonen aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR 2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie Pétrolier (IPRA). - 17/06/2019 - - DEC191178INSMI..... p.95

Décision portant nomination de Mme Sophie Gambachidzé aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine - 17/06/2019 - - DEC191646DR15..... p.96

DR16

2019

Décision n° DEC191635DCIF du 17/06/2019 portant cessation de Madame Véronique MOULET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS et nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS - 17/06/2019 - -

DEC191635DCIF..... p.97

DR17

2019

Décision portant nomination de Monsieur Jacques DEVERCHERE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM). - 05/06/2019 - - DEC191430INSU..... p.98

Décision portant nomination de M. Pol-Bernard Gossiaux aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées. - 18/06/2019 - - DEC191571IN2P3..... p.99

Décision portant cessation de fonctions de M. Florent DEMOARES et nomination de Mme VAN TILBEURGH directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR6590 intitulée Espaces et Sociétés (ESO), à compter du 1er septembre 2019 - 17/06/2019 - - DEC191552INSHS..... p.100

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 05/02/2019 - - DEC182782INC..... p.101

DR18

2019

Décision portant nomination de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission institut (CMI) - 15/03/2019 - - DEC190489INC..... p.102

Décision portant nomination de Madame Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 12/02/2019 - - DEC182778INC..... p.103

DR19

2018

Renouvellement nomination AP Thierry BEEN UMR6252 CIMAP - 09/02/2018 - - DEC180647DR19..... p.104

Renouvellement nomination AP Quentin LEGRAND UMR6252 CIMAP - 09/02/2018 - - DEC180649DR19..... p.105

DR20

2019

Décision portant nomination de M. John Pusceddu aux fonctions de responsable de la communication et de la culture scientifique de la délégation Côte d'Azur (DR20) - 01/06/2019 - - DEC191690DR20..... p.106

Décision portant nomination de M. Yves d'Angelo aux fonctions de directeur du Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) - UMR7351 - 17/06/2019 - - DEC191226INSMI..... p.107

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines - 11/06/2019 - - DEC191578DAJ..... p.108

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine PEYRIERAS, directrice de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/03/2019 - - DEC190888DR04..... p.109

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, directeur par intérim de l'unité UPS 2002 intitulée Unité support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/06/2019 - - DEC191701DR05.....
p.111

Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587, intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences (AMORE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/06/2019 - - DEC190919DR05..... p.113

Décision portant délégation de signature à Mme Agnieska Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/05/2019 - - DEC191537DR05..... p.115

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Menant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES) - 27/05/2019 - - DEC191539DR05..... p.117

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191593DR06..... p.118

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191592DR06..... p.120

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/07/2019 - - DEC191585DR06..... p.122

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline François, ou responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est - 01/07/2019 - - DEC191553DR06..... p.123

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Danin, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est - 01/07/2019 - - DEC191594DR06..... p.124

DR10

2019

Décision portant délégation de signature à M. David BRASSE, directeur de l'unité GDR2917 intitulée Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/05/2019 - - DEC191506DR10..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur de l'unité GDR3398 intitulée Histoire des mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/06/2019 - - DEC191663DR10..... p.127

DR11

2019

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/06/2019 - - DEC191569DR11..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/06/2019 - - DEC191570DR11..... p.131

DR14

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Lobjois, à Mme camille Libet et à M. Jacques Rouquette pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV) - 17/12/2018 - - DEC183127DR14..... p.133

2019

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2019 - - DEC190383DR14..... p.134

DR15

2019

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) - 01/01/2019 - - DEC191195DR15..... p.136

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Huck pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS) - 20/05/2019 - - DEC191311DR17..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de Mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2019 - - DEC191572DR17..... p.139

Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management (CREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2019 - - DEC191418DR17..... p.141

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/03/2019 - - DEC191410DR17..... p.143

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2019 - - DEC191408DR17..... p.145

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Calloch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL) - 13/05/2019 - - DEC190950DR17..... p.147

DR18

2019

Délégation de signature à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA) - 10/05/2019 - - DEC191339DR18..... p.149

Délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI) - 10/05/2019 - - DEC191340DR18..... p.151

Délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire (RENARD) - 10/05/2019 - - DEC191341DR18..... p.153

Délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI) - 10/05/2019 - - DEC191342DR18..... p.155

Délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL) - 10/05/2019 - - DEC191343DR18..... p.157

Délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube) - 10/05/2019 - - DEC191344DR18..... p.159

Délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA) - 10/05/2019 - - DEC191345DR18..... p.161

Délégation de signature à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulation (TACT), - 10/05/2019 - - DEC191346DR18..... p.163

Délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) - 10/05/2019 - - DEC191347DR18..... p.165

Délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc) - 10/05/2019 - - DEC191348DR18..... p.167

Délégation de signature à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) - 10/05/2019 - - DEC191349DR18..... p.169

Délégation de signature à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées - 10/05/2019 - - DEC191350DR18..... p.171

Délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) - 10/05/2019 - - DEC191351DR18..... p.173

Délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID) - 10/05/2019 - - DEC191352DR18..... p.175

Délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE) - 10/05/2019 - - DEC191353DR18..... p.177

Délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), - 10/05/2019 - - DEC191354DR18..... p.179

Délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) - 10/05/2019 - - DEC191355DR18..... p.181

Délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID) - 10/05/2019 - - DEC191356DR18..... p.183

Délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL) - 10/05/2019 - - DEC191357DR18..... p.185

Délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par interim de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS) - 10/05/2019 - - DEC191358DR18..... p.187

Délégation de signature à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis), - 10/05/2019 - - DEC191366DR18..... p.189

Délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur de l'UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), - 10/05/2019 - - DEC191367DR18..... p.191

Délégation de signature à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), - 10/05/2019 - - DEC191368DR18..... p.193

Délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), - 10/05/2019 - - DEC191369DR18..... p.195

Délégation de signature à M. Pierre BOULET, Responsable de la Formation de Recherche en Evolution FRE3723 intitulée Laboratoire de mécanique de Lille (LML), - 10/05/2019 - - DEC191370DR18..... p.197

Délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), - 10/05/2019 - - DEC191371DR18..... p.199

Délégation de signature à M. Hervé LELEU, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), - 10/05/2019 - - DEC191372DR18..... p.201

Délégation de signature à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, intitulée Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio), - 10/05/2019 - - DEC191373DR18..... p.203

Délégation de signature à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), - 10/05/2019 - - DEC191374DR18..... p.205

Délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques - 10/05/2019 - - DEC191375DR18..... p.207

Délégation de signature à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), - 10/05/2019 - - DEC191376DR18..... p.209

Délégation de signature à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE - 10/05/2019 - - DEC191377DR18..... p.211

délégation de signature à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL), - 10/05/2019 - - DEC191378DR18..... p.213

Délégation de signature à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA) - 10/05/2019 - - DEC191414DR18..... p.215

Délégation de signature à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) - 10/05/2019 - - DEC191415DR18..... p.217

Délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto) - 10/05/2019 - - DEC191416DR18..... p.219

Délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU) - 10/05/2019 - - DEC191417DR18..... p.221

Délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques - 10/05/2019 - - DEC191419DR18..... p.223

Délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A) - 10/05/2019 - - DEC191420DR18..... p.225

Délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM) - 10/05/2019 - - DEC191421DR18..... p.227

Délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais - 10/05/2019 - - DEC191422DR18..... p.229

Délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France (MESHS) - 10/05/2019 - - DEC191447DR18..... p.231

Délégation de signature à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille (IBL) - 10/05/2019 - - DEC191448DR18..... p.233

Délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC) - 10/05/2019 - - DEC191449DR18..... p.235

Délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives (SCA-Lab) - 10/05/2019 - - DEC191450DR18.....

p.237

Délégation de signature à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590, intitulée Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron (CRSRS) - 10/05/2019 - -

DEC191451DR18..... p.239

Délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN) - 10/05/2019 - - DEC191452DR18..... p.241

Délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle (UGSF) - 10/05/2019 - - DEC191453DR18..... p.243

Délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM) - 10/05/2019 - - DEC191454DR18..... p.245

Délégation de signature à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux (Roberval) - 10/05/2019 - -

DEC191455DR18..... p.247

Délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines (LAMIH) - 10/05/2019 - - DEC191457DR18..... p.249

Délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère - 10/05/2019 - - DEC191458DR18..... p.251

Délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) - 10/05/2019 - - DEC191459DR18..... p.253

Délégation de signature à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I - 10/05/2019 - - DEC191511DR18..... p.255

Délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires (FRABIO) - 10/05/2019 - -

DEC191512DR18..... p.257

Délégation de signature à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire (CHJ) - 10/05/2019 - - DEC191513DR18..... p.259

Délégation de signature à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL) - 10/05/2019 - - DEC191514DR18..... p.261

Délégation de signature à M. Mathieu MORCLETTE, directeur de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides (LRCS) - 10/05/2019 - - DEC191515DR18..... p.263

Délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA) - 10/05/2019 - - DEC191516DR18..... p.265

Délégation de signature à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG) - 10/05/2019 - - DEC191517DR18..... p.267

Délégation de signature à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie (RS2E) - 10/05/2019 - - DEC191518DR18.....

p.269

Délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP) - 10/05/2019 - - DEC191519DR18..... p.271

Délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR) - 10/05/2019 - - DEC191520DR18..... p.273

Délégation de signature à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie » - 10/05/2019 - - DEC191521DR18..... p.275

Délégation de signature à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim de la délégation Hauts-de-France. - 17/06/2019 - - DEC191595DR18..... p.277

2019

Décision portant délégation de signature à M. Michel Boer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) - 13/05/2019 - -
DEC191432DR20..... p.279

Décision portant délégation de signature à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/04/2019 - -
DEC191391DR20..... p.281

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR05

2019

Décision portant création de l'unité propre de service n°2002 intitulée Unité support au CONSORTIUM DE VALORISATION THEMATIQUE SHS (CVT SHS) - 20/06/2019 - -
DEC191142INSHS..... p.283

Décision portant modification de la décision DEC190133DGDS portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées - UMR8630 (SYRTE) - 12/06/2019 - -
DEC191600DGDS..... p.284

DR07

2019

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon - 18/06/2019 - - DEC191538IN2P3..... p.285

07.04. Décisions tarifaires

DR12

2019

Décision relative aux tarifs de l'hébergement de l'animalerie (coût cage à la semaine) du Centre d'Immunologie de Marseille, UMR7280, intitulée "hébergement souris". - 25/06/2019 - -
DEC191709DR12..... p.286

Tarif de location des chambres d'hôtes du campus Joseph Aiguier de la délégation Provence et Corse. - 27/06/2019 - - DEC191733DR12..... p.288

DR14

2019

Décision relative aux tarifs de l'utilisation du Tomographe à Rayons X de l'UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse - (IMFT) - 13/06/2019 - - DEC191621DR14.....
p.290

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2019

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titres des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2019 - 03/06/2019 - - DEC191316DRH..... p.292

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2019 - 21/05/2019 - - DEC191315DRH..... p.295

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2019 - 03/06/2019 - -
DEC191317DRH..... p.307

Décision portant à l'attribution de l'éméritat au titre de l'année 2019 - 18/06/2019 - -
DEC191579DRH..... p.310

Décision relative aux accueils en délégation campagne 2019-2020 - 03/06/2019 - -

DEC191329DRH..... p.313

DR04

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) - 27/05/2019 - -

DEC191536DR04..... p.328

DR07

2019

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR5007 intitulée "Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP)" - 03/06/2019 - -

DEC191319INSIS..... p.329

DR20

2019

Décision portant délégation de pouvoir à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte et à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation -

07/06/2019 - - DEC190635DAJ..... p.331

DEC191568DRH

Décision portant modification du règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la circulaire MFPP1130836C du 9 novembre 2011 relative au règlement intérieur type des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail établi en application de l'article 68 du décret n° 82-453 susvisé ;

Vu le règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS adopté au CHSCT du 29 juin 2012 et modifié au CHSCT du 27 mai 2015 ;

Vu l'avis du comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS en date du 21 mai 2019,

Décide

Article 1^{er}

Le règlement intérieur du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS, ci-annexé, est adopté.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

Antoine PETIT



Règlement intérieur
du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS
adopté au CCHSCT du 29 juin 2012
et modifié lors des CCHSCT des 27 mai 2015 et 21 mai 2019

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du CNRS.

I - Convocation des membres du CHSCT

Article 2

Chaque fois que les circonstances l'exigent, et au minimum trois fois par an, le comité se réunit sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de trois représentants titulaires, soit sur demande du comité technique du CNRS auquel le CHSCT apporte son concours, conformément à l'arrêté de création du 29 mai 2012.

Dans ces deux derniers cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Le CHSCT se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour le réunir a été remplie.

Il doit être réuni dans les plus brefs délais en cas d'urgence, notamment en cas d'accident grave ou ayant pu entraîner des conséquences graves et dans les 24 heures en cas d'application de la procédure fixée à l'article 5-7, alinéa 3, du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982. Dans le cadre de la réunion du comité prévue au troisième alinéa de l'article 5-7, le président en informe l'inspecteur du travail territorialement compétent.

Le président établit annuellement, en concertation avec le secrétaire mentionné à l'article 66 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance. Un calendrier prévisionnel annuel peut également être élaboré pour programmer les visites de site prévues à l'article 52 du décret du 28 mai 1982 modifié susmentionné.

Article 3

Son président, ou s'il est empêché, son représentant désigné parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité, *convoque* les représentants du personnel titulaires du comité. Il en informe leur chef de service. Sauf lorsque la réunion du comité est motivée par l'urgence telle que définie à l'article 2, les convocations ainsi que l'ordre du jour et les documents qui s'y rapportent sont adressés aux représentants du personnel titulaires du comité quinze jours au moins avant la date de la réunion. Ces documents sont également adressés aux représentants du personnel suppléants.



Tout représentant du personnel titulaire du comité, qui ne peut pas répondre à la convocation, doit en informer immédiatement le président.

Le président convoque alors le représentant du personnel suppléant désigné par l'organisation syndicale au titre de laquelle aurait dû siéger le représentant titulaire empêché. Les représentants suppléants du personnel, qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire empêché, peuvent assister aux réunions du comité, mais sans pouvoir prendre part aux débats et aux votes.

Article 4

Le président doit également informer le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, le coordinateur national de prévention et de sécurité, ainsi que l'inspecteur santé et sécurité au travail des réunions du comité, de l'ordre du jour et leur transmettre l'ensemble des éléments adressés aux représentants du personnel au titre du premier alinéa de l'article 3.

Les acteurs mentionnés au premier alinéa participent aux débats mais ne prennent pas part au vote.

Article 5

Les experts et les personnes qualifiées sont convoqués par le président du comité 48 heures au moins avant l'ouverture de la séance. Toutefois, le délai de convocation peut être plus bref dans le cas où la réunion du comité est motivée par l'urgence.

Article 6

Dans le respect des dispositions des articles 47 à 63 et 70 du décret n° 82-453 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président après consultation du secrétaire, désigné selon les modalités prévues à l'article 11 du présent règlement. Le secrétaire peut proposer l'ajout de points à l'ordre du jour, après consultation des autres représentants du personnel.

A l'ordre du jour sont adjointes toutes questions relevant de la compétence du comité en application des articles 47 à 63 et 70 du décret n° 82-453 susvisé, dont l'examen est demandé par écrit au président du comité par trois représentants du personnel titulaires.

II - Déroulement des réunions du CHSCT

Article 7

Si les conditions de quorum exigées par l'article 71 du décret n° 82-453 susvisé ne sont pas remplies, une nouvelle convocation du comité doit intervenir dans le délai maximum de huit jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint, ce délai devant être minoré, en conséquence, dans les hypothèses d'urgence mentionnées à l'article 2. Le comité siège alors quel que soit le nombre de représentants présents et sur le même ordre du jour.

Article 8

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président du comité ouvre la séance en rappelant les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le comité, à la majorité des présents ayant voix délibérative, décide, le cas échéant, d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Article 9

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations du comité ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions.

Article 10

Le secrétariat administratif du comité est assuré par un agent de l'établissement, spécifiquement désigné par le président, et qui assiste aux réunions. Cet agent est notamment chargé de la rédaction du procès-verbal des séances, en lien avec le secrétaire du CHSCT.

Article 11

Les représentants titulaires du personnel choisissent parmi eux un secrétaire et un secrétaire adjoint du comité, au début du mandat de celui-ci. Le secrétaire et le secrétaire adjoint du comité sont renouvelés tous les deux ans. Chacun est désigné à la majorité des présents ayant voix délibérative. En cas d'empêchement définitif du secrétaire, la même procédure de désignation du secrétaire et de son adjoint est mise en œuvre.

Le secrétaire du CHSCT est l'interlocuteur de l'administration et effectue une veille entre les réunions du comité. Il transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration. Il aide à la collecte d'informations et à leur transmission. Le secrétaire adjoint est tenu informé dans l'optique d'un éventuel remplacement.

Article 12

Les experts et les personnes qualifiées convoqués par le président du comité en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 5 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote s'il y a lieu.

Article 13

Les documents complémentaires utiles à l'information du comité, autres que ceux transmis avec la convocation, peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des représentants du personnel ayant voix délibérative.

Article 14

Les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, consignées sur les registres santé et sécurité au travail de chaque service, discutés en comités régionaux et présentant un intérêt de portée générale, peuvent faire l'objet d'un point fixé à chaque ordre du jour d'une réunion du comité.

Article 15

Le comité émet ses avis à la majorité des membres présents ayant voix délibérative.

Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par l'administration ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole.

S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis.

Article 16

A la majorité des membres présents ayant voix délibérative, le comité peut faire appel, à titre consultatif, au concours de toute personne qui lui paraîtrait qualifiée.

Ces personnes qualifiées participent aux débats mais ne prennent pas part aux votes.

Article 17

Le président peut décider, à son initiative ou à la demande d'un membre ayant voix délibérative, une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion, après épuisement de l'ordre du jour.

Article 18

Le secrétaire administratif du comité établit le procès-verbal de la réunion. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour qui aurait fait l'objet d'un vote, ce document indique le résultat et le vote de chacune des organisations syndicales représentées au sein du comité, à l'exclusion de toute indication nominative.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président du comité et contresigné par le secrétaire du CHSCT, est adressé à chacun des membres du comité dans le délai d'un mois tel que prévu à l'article 66 du décret du 28 mai 1982 modifié susmentionné.

Ce procès-verbal est soumis à l'approbation du comité lors de la séance suivante.

Lors de chacune de ses réunions, le comité est informé et procède à l'examen des suites qui ont été données aux questions qu'il a traitées et aux propositions qu'il a émises lors de ses précédentes réunions.

Il est tenu un répertoire des procès-verbaux des réunions.

Article 19

A la suite de l'intervention de l'un des fonctionnaires de contrôle mentionné à l'article 5 et 5.5 du décret n° 82-453 susvisé, le CHSCT reçoit communication du rapport en résultant, de la réponse faite par l'autorité administrative compétente, ainsi que, le cas échéant, de la réponse faite par l'autorité ministérielle.

Le comité est également tenu informé des refus motivés de l'administration des propositions formulées par le médecin de prévention en application de l'article 26 du décret du 28 mai 1982.

Article 20

Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions.

Une autorisation spéciale d'absence est accordée aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants du personnel appelés à remplacer des représentants titulaires empêchés ainsi qu'aux experts convoqués par le président en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 4 du présent règlement intérieur. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
- les délais de route,
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion, qui est destiné à la préparation et au compte rendu des travaux du comité. Ce temps ne peut pas être inférieur à une demi-journée.

Sur simple présentation de la lettre de l'administration les informant de la tenue d'une réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les représentants suppléants du personnel qui souhaitent assister à cette réunion sans avoir voix délibérative et sans pouvoir prendre part aux débats, ont également droit à une autorisation spéciale d'absence calculée selon les modalités définies ci-dessus.

Les personnes qualifiées appelées à prendre part aux séances du comité en application de l'article 70 du décret n° 82-453 susvisé et de l'article 16 du présent règlement intérieur disposent du temps nécessaire pour participer aux travaux du comité.

Article 21

Toute modification du présent règlement intérieur doit faire l'objet d'un examen dans les mêmes formes que celles requises pour son adoption.

DEC191388DRH

Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors classe, de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et de techniciens de la recherche de classe supérieure.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 75, 115 et 116,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 Janvier 2018 portant nomination de M. PETIT aux fonctions de Président du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 août 2004 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} :

Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2019 :

62 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,

72 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle,

64 emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

CNRS

Direction des ressources humaines

Service du développement professionnel des ingénieurs et techniciens

T. 01 44 96 51 54

www.cnrs.fr

Article 2 :

A partir du **6 juin 2019**, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://carrieres.cnrs.fr>.
La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au 4 juillet 2019 à 12h00**.

Article 3 :

Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du **28 octobre 2019**. Les candidats seront convoqués individuellement.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 MAI 2019**



Antoine PETIT

DEC191338DRH

Décision portant revalorisation de la rémunération des médecins de prévention du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,
Vu l'instruction générale n°INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'accord du 20 juin 2013 conclu entre le CISME et les partenaires sociaux portant révision partielle de la Convention collective nationale des Services de santé au travail interentreprises du 20 juillet 1976 ;

Vu l'accord du 20 février 2019 conclu entre PRESANSE et les partenaires sociaux portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties ;

Vu l'avenant n°1 du 27 février 2014 modifiant l'annexe I de la convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises ;

Vu les crédits inscrits en colonne NA (subvention d'Etat), comptes 64621000 et 64622000 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 10 ;

Vu l'article L. 4623-1 du code du travail ;

Vu l'article R. 4623-25 et suivants du code du travail ;

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute
-----------	------------	--

		(correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
1	0 à 5 ans	6 247,33 €
2	5 à 10 ans	6 544,83 €
3	10 à 15 ans	6 842,33 €
4	15 à 20 ans	7 020,83 €
5*	A partir de 20 ans	7 919,27 €

».

Article 2

Les dispositions de l'article 3 de la décision n°DEC171891DRH du 27 juin 2017 relative à la rémunération des médecins de prévention au CNRS sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des collaborateurs médecins du CNRS sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2019 :

Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 151,67 heures)
Recrutement	5 253,17 €
A partir de 6 mois de formation théorique (soit normalement 6 mois après le recrutement)	5 515,83 €
Fin de la formation théorique (soit normalement 2 ans après le recrutement)	5 791,67 €

».

Article 3

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

P/ le président-directeur général
Le directeur général délégué aux ressources

Christophe Coudroy



DEC191617DRH

Décision portant sur la nomination de Ludovic Hamon à la CAP des Ingénieurs d'études Le Président-directeur général du CNRS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique - Antoine PETIT,

Vu la décision n°DEC190321DRH du 28 janvier 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études,

DECIDE

Article 1^{er}:

Monsieur Ludovic HAMON, Ingénieur de recherche, Délégué régional de la délégation Centre Limousin Poitou Charentes est nommé membre suppléant à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études, en remplacement de Monsieur Benoît DEBOSQUE.

Article 2:

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 juin 2019

Antoine PETIT

CNRS

Direction des ressources humaines

Service du développement professionnel des ingénieurs et techniciens

T. 01 44 96 51 54

www.cnrs.fr



DEC191577DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Véronique Guény aux fonctions de responsable par intérim du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC180417DAJ portant nomination de M. Léo Manivannane aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines (DRH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Véronique Guény est nommée responsable par intérim du Service des effectifs et du contrôle de gestion en remplacement de M. Léo Manivannane, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element consisting of a light blue horizontal bar and a dark blue vertical bar meeting at a right angle in the bottom right corner of the page.

DEC191390DRH

Décision portant désignation des représentants de l'administration de la commission nationale de mobilité du CNRS

Le Président-directeur général,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 17 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n°060071DRH du 6 décembre 2006 fixant la composition et les attributions de la commission nationale de mobilité du CNRS modifiée par la décision n°121282DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n°190790DRH du 7 mars 2019 portant abrogation de la décision n°183194DRH du 19 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales non représentées au comité technique du CNRS

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter l'administration à la commission nationale de mobilité du CNRS :

1) En tant que représentants titulaires :

- Hugues de La GIRAUDIÈRE, directeur des ressources humaines,
- Christophe GEOURJON, directeur de recherche à l'Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP), UMS3760, à Lyon,
- Carole LE CONTEL, directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales, à Paris,
- Richard RETOUX, responsable technique du plateau de microscopie électronique de l'UMR6508 (CRISMAT), à Caen,
- Marie-Claire BERTELLE, responsable du service des ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange, à Paris.

2) En tant que représentants suppléants :

- Thierry ARTUSO, sous-directeur administratif au Centre de Biophysique Moléculaire (CBM) – UPR4301, à Orléans,
- Rémi CORNAT, directeur technique au Laboratoire de Physique Nucléaire et de Hautes Énergies (LPNHE) - UMR7585, à Paris,
- Thierry MOUTHUY, responsable du service informatique du Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM) et chargé de mission SSI de l'IN2P3 - UMR 7346, à Marseille,
- Doris PFLUMIO, responsable du service des ressources humaines de la délégation d'Alsace, à Strasbourg,
- Isabelle LONGIN, directrice adjointe des ressources humaines,

Article 2

Le mandat des membres nommés prend fin en même temps que celui des représentants du personnel.



Article 3

La présente décision abroge la décision n°151127DRH du 19 mai 2015 modifiée par la décision n°162234DRH du 22 septembre 2016 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2019

Antoine PETIT



DEC191560INSHS

Décision portant nomination de M. Alexis Michaud aux fonctions de directeur par intérim et de M. James Costa aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale – LACITO ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale-LACITO » et nommant M. Mostafa Lameen Souag directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu le procès-verbal verbal du Conseil du laboratoire LACITO en date du 16 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A la date du 1^{er} juillet 2019, il est mis fin aux fonctions de M. Mostafa Lameen Souag, directeur par intérim et de Mme San San Hnin Tun, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale-LACITO ».

II. A compter de cete même date, M. Alexis Michaud, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019.

III. A compter de cette même date, M. James Costa, Maître de conférences à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190487INC

Décision portant fin de fonction et de nomination de Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU en qualité de chargée de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargée de mission à temps partiel (CMTP) de Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU.

Article 2

Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, Professeure des universités 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU demeure affectée à l'UMR8601 – Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques – Université Paris Descartes – 45 rue des Saints Pères – 75270 PARIS CEDEX 06.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 MARS 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC182781INC

Décision portant nomination de Monsieur Michel LATROCHE en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Michel LATROCHE, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel LATROCHE demeure affecté à l'Institut de Chimie et des Matériaux (ICMPE) – 2 à 8 rue Henri Dunant – 94320 THIAIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh



DEC182780INC

Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Daniel GRANDE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « polymère - matière molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel GRANDE demeure affecté à l'institut de chimie et des matériaux Paris-Est (ICMPE) – UMR7182, 2 à 8 rue Henri Dunant – 94320 THIAIS CEDEX.

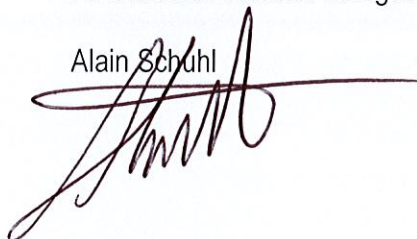
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **5 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC191699DR01

Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8002 intitulée Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 8002 intitulée Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC) et nommant M. Florian WASZAK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8002¹ en date du 11/03/2019 ;

Considérant que **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8002 intitulée Centre Neurosciences Intégrative et Cognition (INCC), à compter du 13 mars 2019.

M. Stéphane ROUSSAKOVSKY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 13 mars 2019

Le directeur de l'UMR8002
Florian WASZAK

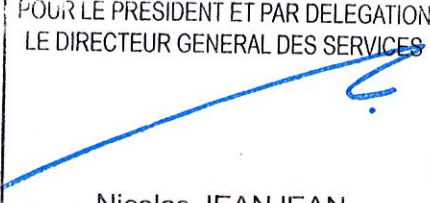

Florian WASZAK
Directeur INCC
UMR 8002

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale


Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN

DEC191698DR01

Décision portant nomination de M. Riccardo PICCARDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) et nommant M. Laurent MICOUIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8601 en date du 04/04/2019 ;

Considérant que **M. Riccardo PICCARDI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest du 1er au 3 juin, puis du 29 juin au 1er juillet 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Riccardo PICCARDI, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) à compter du 05/04/2019.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/

M. Riccardo PICCARDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Riccardo PICCARDI** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

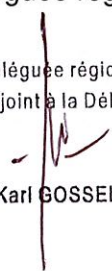
Fait à Villejuif le 3 mai 2019

Le Directeur de l'UMR 8601
Laurent MICOUIN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Nicolas JEANJEAN

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/



DEC191697DR01

Décision portant nomination de M. Rodolphe ALVES DE SOUSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) et nommant M. Laurent MICOUIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8601 en date du 04/04/2019 ;

Considérant que **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Rodolphe ALVES DE SOUSA, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) à compter du 05/04/2019.

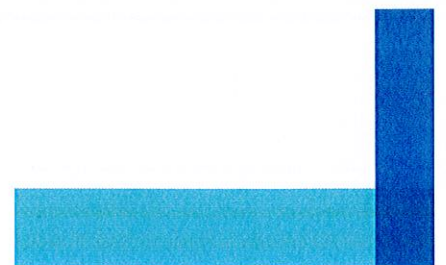
CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/




M. Rodolphe ALVES DE SOUSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Rodolphe ALVES DE SOUSA** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

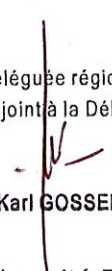
Fait à Villejuif le 3 mai 2019

Le Directeur de l'UMR 8601
Laurent MICOUIN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

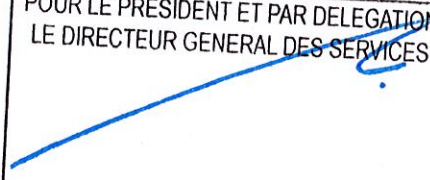
Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Nicolas JEANJEAN



DEC191696DR01

Décision portant nomination de M. Laurent LE CORRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) et nommant M. Laurent MICOUIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8601 en date du 04/04/2019 ;

Considérant que **M. Laurent LE CORRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Villejuif du 15 au 17 octobre, puis du 7 au 9 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1er : M. Laurent LE CORRE, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) à compter du 05/04/2019.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/

M. Laurent LE CORRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Laurent LE CORRE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 3 mai 2019

Le Directeur de l'UMR 8601
Laurent MICOUIN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif


Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale



Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDÉ, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Nicolas JEANJEAN

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif
7 rue Guy Môquet
94800 Villejuif
www.dr1.cnrs.fr/



DEC191695DR01

Décision portant nomination de M. Dominique PADOVANI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) et nommant M. Laurent MICOUIN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8601 en date du 04/04/2019 ;

Considérant que **M. Dominique PADOVANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1er : M. Dominique PADOVANI, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) à compter du 05/04/2019.

CNRS

Délégation Ile-de-France Villejuif

7 rue Guy Môquet

94800 Villejuif

www.dr1.cnrs.fr/



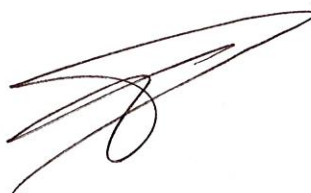
M. Dominique PADOVANI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Dominique PADOVANI** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 3 mai 2019

Le Directeur de l'UMR 8601
Laurent MICOUIN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Sylvain-Karl GOSSELET

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN



DEC191651DR01

Décision portant nomination de M. Albert KALADJIAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL) et nommant Mme Anne AMY KLEIN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7538¹ en date du 18/03/2019 ;

Considérant que M. **Albert KALADJIAN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 01/10/2015 au 16/10/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Albert KALADJIAN**, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL), à compter du 19/03/2019.

M. **Albert KALADJIAN** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Albert KALADJIAN est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 26 mars 2019

La Directrice de l'UMR7538
Anne AMY KLEIN

Anne Amy-Klein
Directrice du Laboratoire
de Physique des lasers

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

Visa de Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris 13

DEC191082INSHS

Décision portant nomination de Mme Camille Chaserant et de M. Jean-Christophe Vergnaud aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8174 intitulée « Centre d'Économie de la Sorbonne-CES ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8174 intitulée « Centre d'Économie de la Sorbonne-CES » et nommant Mme Agnieszka Rusinowska-Grabish directrice de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu le relevé de décisions du Conseil d'Économie de la Sorbonne en date du 27 mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} avril 2019, Mme Camille Chaserant, Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et M. Jean-Christophe Vergnaud, Directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'UMR n°8174 jusqu'au 31 août 2019.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

6 - JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191108INSMI

Décision portant nomination de Mme Anne Estrade aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8145 intitulée Mathématiques appliquées à Paris 5 (MAP5) et nommant Mme Fabienne Comte directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne Estrade, professeur à l'université Paris Descartes, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant renouvellement de l'UMR 8145, en remplacement de Mme Fabienne Comte, démissionnaire.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191584INSHS

Décision portant cessation temporaire de fonctions de M. Vincent DUCLERT, directeur et nomination de M. Frédéric BRAHAMI, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA) et nommant M. Vincent Duclert, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Il est mis fin temporairement aux fonctions de M. Vincent Duclert, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2019. A l'issue de cette période, M. Vincent Duclert, Professeur agrégé à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) reprendra ses fonctions de directeur de l'unité susvisée.


Article 2

A compter du 1^{er} juin 2019, M. Frédéric Brahami, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

24 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC191098INSMI

Décision portant nomination de M. Olivier Guédon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8050 intitulée « Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées » (LAMA) et nommant M. Stéphane Sabourau directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}


M. Olivier Guédon, professeur à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'UMR 8050, en remplacement de M. Stéphane Sabourau, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JUIN 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191557INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane Breton, directeur par intérim et de Mme Yolaine Escande, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) et nommant Mme Anne Simon, directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne Simon, directrice, de M. Philippe Roussin et de Mme Anne Lafont, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 15 avril 2019.

II. A compter de cette même date, M. Stéphane Breton, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

III. A compter de cette même date, Mme Yolaine Escande, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183042INC

Décision portant nomination de Madame Isabelle LISIECKI en qualité de chargée de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Isabelle LISIECKI, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 10 décembre 2018 au 31 décembre 2019** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de suivre les partenariats européens du CNRS dans le domaine de la chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle LISIECKI demeure affectée à l'UMR8233 – De la Molécule aux Nano-objets : Réactivité, Interactions et Spectroscopies (MONARIS) – Sorbonne Université – UPMC Tour 43-53 – 4 place Jussieu – 75005 Paris.

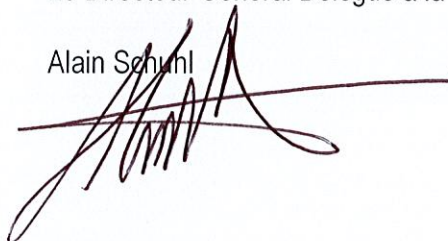
Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le / 5 FFV 201

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

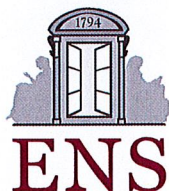
Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13



DEC190448DR02

Décision portant nomination de M Pascal Morfin aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC190159DGDS du 10/01/2019 portant création de l'unité mixte n° 8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS et nommant M. Jean-Marc Berroir en qualité de directeur ;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR8023 en date du 24/01/2019;

Considérant que M Pascal Morfin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS, du 23/10/2001 au 25/10/2001 et du 28/11/2001 au 30/11/2001.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Pascal Morfin, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8023 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS, à compter du 01/01/2019.

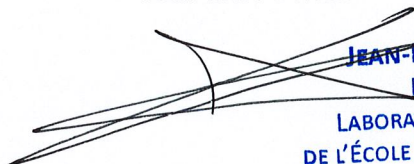
M Pascal Morfin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Pascal Morfin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

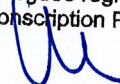
Fait à Paris, le 25/01/2019

Le directeur de l'unité
Jean-Marc Berroir


JEAN-MARC BERROIR
DIRECTEUR
LABORATOIRE DE PHYSIQUE
DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE


Visa de la déléguée régionale du CNRS

Véronique Debisschop
La déléguée régionale pour la
circonscription Paris-Centre


Véronique DEBISSCHOP

Visa du directeur de l'École normale supérieure

Marc Mézard


École normale supérieure
Le Directeur
Marc MÉZARD

DEC191199INSMI

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Nicolas Bergeron directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8553 intitulée Département de mathématiques et applications de l'ENS et nommant Mme Isabelle Gallagher directrice par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle Gallagher directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juillet 2019.

II. A compter de cette même date, M. Nicolas Bergeron, professeur des universités à Sorbonne université est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191492IN2P3

Décision portant cessation de fonctions de M. Grégorio Bernardi et nomination de M. Marco Zito, directeur de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7585 intitulée Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies et nommant M. Grégorio Bernardi directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Grégorio Bernardi, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} juillet 2019.


II. A compter de cette même date, M. Marco Zito, chercheur au CEA, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC190449DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Renard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8231 intitulée Chimie Biologie Innovation et nommant M. Jérôme Bibette en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8231 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que Mme Emmanuelle Renard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paris Descartes les 14-15/03/2011, les 4-5/04/2011 et les 2-3/05/2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emmanuelle Renard, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation à compter du 01/01/2019.

Mme Emmanuelle Renard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle Renard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/01/2019

Le directeur de l'unité
Jérôme Bibette

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris
Vincent Croquette

DEC183025INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel BORGIS aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 01 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission de Monsieur Daniel BORGIS auprès de l'Institut de chimie.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 FEV. 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181443DR04

Décision portant nomination de M. Marc BONNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8535 intitulée Laboratoire de mécanique et technologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Frédéric RAGUENEAU directeur de l'unité de recherche n° UMR8535, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Marc BONNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'ENS Paris-Saclay du 7 au 21/11 et du 30/11 au 5/12/2017 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Marc BONNET, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8535, à compter du 01/01/2018.

M. Marc BONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc BONNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 avril 2018
Le directeur de l'unité
Frédéric RAGUENEAU

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPIILLON

Pour l'ENS Paris-Saclay,

DEC182180DR04

Décision portant nomination de M. Patrick CORNEBISE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Achille STOCCHI directeur de l'unité de recherche n° UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Patrick CORNEBISE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation de Paris B les 10, 11 et 12 avril et les 15, 16 et 17 mai 2018 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Patrick CORNEBISE, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8607, à compter du 01/06/2018.

M. Patrick CORNEBISE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick CORNEBISE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 juillet 2018
Le directeur de l'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPIILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa de la présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC182785INC

Décision portant nomination de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART en qualité de chargée de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche de 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi et la mise en place de formations et colloques pour l'institut de chimie.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART demeure affectée à l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) – UMR8214 – Université Paris-Sud- Rue André Rivière – 91405 ORSAY.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC182788INC

Décision portant renouvellement de la nomination de Monsieur Fabrizio PARISELLI aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 181990INC du 13 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Fabrizio PARISELLI en qualité de chargé de mission auprès du Directeur général délégué à la science pour l'institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Fabrizio PARISELLI, Ingénieur d'Etude classe normale, est nommé chargé de mission « Prévention et sécurité » auprès du Directeur général délégué à la science pour l'Institut de chimie pour la période **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020**.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabrizio PARISELLI demeure affecté à l'UPS831 – Prévention du risque chimique – CNRS – Avenue de la Terrasse – 91198 GIF SUR YVETTE.

Article 2

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, Monsieur Fabrizio PARISELLI percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

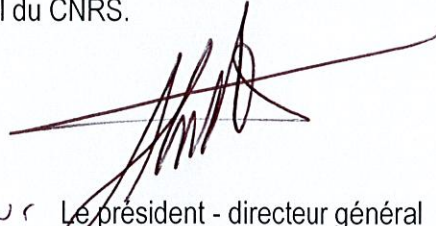
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2019**


 Pour Le président - directeur général
 Antoine Petit
 en pleine délégation,
 Le D G D S



DEC190775DR04

Décision portant nomination de M. Bernard PIEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142127DGDS nommant Madame Angela MARINETTI directeur de l'unité de recherche n° UPR2301, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Bernard PIEYRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 novembre et les 13, 14 et 15 décembre 2017.

DECIDE :

Article 1 : M. Bernard PIEYRE, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2301, à compter du 01/02/2019.

M. Bernard PIEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bernard PIEYRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019
Le directeur de l'unité
Angela MARINETTI

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



DEC190774DR04

Décision portant nomination de Mme Nathalie LEON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8608 intitulée Institut de physique nucléaire d'Orsay

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité de recherche n° UMR8608, à compter du 01/01/2017 ;

Considérant que Mme Nathalie LEON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1 : Mme Nathalie LEON, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8608, à compter du 01/01/2019.

Mme Nathalie LEON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie LEON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019
Le directeur de l'unité
Michel GUIDAL

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



DEC190773DR04

Décision portant nomination de M. Franck GUIMONET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9217 intitulée Institut interdisciplinaire de l'innovation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS nommant Monsieur Hervé DUMEZ directeur de l'unité de recherche n° UMR9217, à compter du 01/01/2019 ;

Considérant que M. Franck GUIMONET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1 : M. Franck GUIMONET, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9217, à compter du 01/01/2019.

M. Franck GUIMONET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck GUIMONET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019
Le directeur de l'unité
Hervé DUMEZ

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour Ecole Polytechnique,
Visa du directeur général
François BOUCHET



DEC190771DR04

Décision portant nomination de M. Franck LE BIDEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Bruno FIGADERE directeur de l'unité de recherche n° UMR8076, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Franck LE BIDEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1 : M. Franck LE BIDEAU, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8076, à compter du 01/01/2019.

M. Franck LE BIDEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Franck LE BIDEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019
Le directeur de l'unité
Bruno FIGADERE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



DEC190769DR04

Décision portant nomination de Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe MAITRE directeur de l'unité de recherche n° UMR8000, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 15, 16 et 17 octobre et les 7, 8 et 9 novembre 2018.

DECIDE :

Article 1 : Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8000, à compter du 01/01/2019.

Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Yasmina BOUSMAH-BENYESSAAD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21/02/2019
Le directeur de l'unité
Philippe MAITRE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



DEC191330INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Emmanuel Magnier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV) et nommant M. Christian SERRE, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162072INC en date du 31 août 2016 portant nomination de M. François Couty, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles (ILV) ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François Couty, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mai 2019.

II. A compter de cette même date, M. Emmanuel Magnier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191636DCIF

Décision portant cessation de Madame Catherine FAUCHET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS et nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC161211DCIF du 6 juin 2016 portant nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Madame Catherine FAUCHET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Catherine FAUCHET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

Président directeur général

Antoine PETIT



DEC191535INSU

Décision portant cessations de fonctions de Madame Sylviane CHAINTREUIL et de Monsieur Yann CLENET, et nominations de Madame Carine BRIAND et de Monsieur Anthony BOCCALETTI aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 16 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Sylviane CHAINTREUIL et de Monsieur Yann CLENET, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Madame Carine BRIAND, Astronome 2^{ème} classe au sein de l'Observatoire de Paris et Monsieur Anthony BOCCALETTI, Chargé de Recherche classe normale au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 JUIN 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC191694DR06

Décision portant nomination de Mr Raphael Pik, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) ;

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7358, intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques, dont le Directeur est Raphael Pik ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale MOY600 Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Raphael Pik, Chercheur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7358 intitulée Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG) à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juillet 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Jocelyne Dias



DEC191712DR06

Décision portant nomination de Mr Arnaud François aux fonctions de responsable de l'appui au pilotage institutionnel des unités de la délégation Centre-Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Arnaud François, IE CNRS est nommé responsable de l'appui au pilotage institutionnel des unités de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès



DEC190786DR06

Décision portant nomination de Monsieur Francis Léger aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB), dont le directeur est M. Abderrahim Jourani ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Francis Léger, Assistant Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5584 Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Abderrahim Jourani

DEC182779INC

Décision portant nomination de Monsieur Alain WALCARIUS en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Alain WALCARIUS, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie analytique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Alain WALCARIUS demeure affecté au Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement (L.C.P.M.E) UMR7564 – 405 rue de Vandoeuvre – 54600 VILLERS LES NANCY.

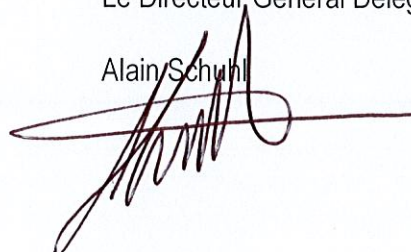
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190932DR06

Décision portant nomination de Monsieur Sylvain Jeandroz aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité ERL6003 intitulée Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161228DGDS du 16/12/2016 portant création et le renouvellement de l'unité ERL6003, intitulée Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes, dont le directeur est M. Sylvain Jeandroz ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sylvain Jeandroz, Professeur des universités, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité ERL6003 intitulée Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} mars 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La Déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190799DR06

Décision portant nomination de Monsieur Marc Quinternet aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie-Biologie-SAnté Lorraine (ISBLor)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMS2008, intitulée UMS Ingénierie-Biologie-SAnté Lorraine, dont le directeur est M. Iouri Motorine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Marc Quinternet, Ingénieur de recherches, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2008 UMS Ingénierie-Biologie-SAnté Lorraine à compter du 1^{er} juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} juin 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Iouri Motorine

DEC191558INP

Décision portant nomination de Mme Frédérique de Fornel en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Frédérique de Fornel, Directrice de Recherche émérite est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 27 juin 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la politique et la structuration de sites de l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Frédérique de Fornel demeure affectée à l'UMR 6303 – « Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne » (ICB) – Université de Bourgogne – 21078 DIJON CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC190772DR06

Décision portant nomination de Monsieur Alain Durand aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7375, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM), dont le directeur est Mr Alain Durand;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mr Alain Durand, Enseignant-chercheur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7375 Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire (LCPM) à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC182664DR07

Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5242¹ intitulée « Institut Génomique fonctionnelle de Lyon »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC151296DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5242** intitulée « **Institut de génomique fonctionnelle de Lyon** » et nommant **Mme Florence RUGGIERO-ALLARD** en qualité de directrice;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur industrie « *sources radioactives non scellées* » délivré à **M. Romain GUYOT** le **21/09/2018** par l'organisme **Radioprotection Compétences et Services** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire **26/11/2018**.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Romain GUYOT, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **22/09/2018**.

Article 2 : Missions²

M. Romain GUYOT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Romain GUYOT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon le 03/12/2018

La directrice d'unité

Visa du président de l'ENS de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC183073IN2P3

Décision portant nomination de M. Thierry Ollivier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Ollivier, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Ollivier demeure affecté à l'Institut de Physique Nucléaire de Lyon à Lyon.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, M. Thierry Ollivier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/19

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC191183DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme LESOBRE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR6023 intitulée "Laboratoire Microorganismes : Génome et Environnement"

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC162130DR07** du 31 août 2016 portant nomination de **M. Jérôme LESOBRE** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jérôme LESOBRE, dans l'unité du CNRS, l'UMR6023 intitulée "Laboratoire Microorganismes : Génome et Environnement » à compter du 15/04/2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Aubière, le 23/04/2019

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'UCA

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué Régional empêché
Adjointe au Délégué régional



DEC182786INC

Décision portant nomination de Madame Anne-Marie DELORT en qualité de chargée de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Anne-Marie DELORT, Directrice de recherche de 1^{ère} classe est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie/Environnement » et l'alliance « ALLENVI ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie DELORT demeure affectée à l'UMR6296 – « INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND (ICCF) » - Université Blaise Pascal – 24 avenue Blaise Pascal – 63178 AUBIERE Cedex.

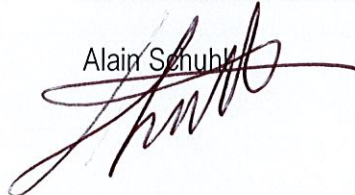
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FEV. 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuh




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC191573INSIS

Décision portant nomination de M. Stéphane MERILLOU, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM et nommant M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190598INSIS en date du 04 mars 2019 portant nomination de M. Stéphane MERILLOU aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'UMR7252 intitulée XLIM ;

Vu l'avis émis par les sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, M. Stéphane MERILLOU, professeur des universités de l'Université de Limoges, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191574INSIS

Décision portant nomination de Mme Isabelle LAFFEZ et de M. Jérôme BILLOUE aux fonctions de directrice et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN) et nommant M. Marc LETHIECQ, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183090INSIS en date du 21 décembre 2018 portant nomination par intérim de Mme Isabelle LAFFEZ aux fonctions de directrice et de M. Jérôme BILLOUE aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7347 intitulée Matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies (GREMAN).

Vu l'avis émis par les sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} août 2019, Mme Isabelle LAFFEZ, professeure des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Tours, est nommée directrice, M. Jérôme BILLOUE, Maître de Conférence à l'Université de Tours est nommé directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183023INC

Décision portant nomination de Monsieur Marc BAADEN en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Marc BAADEN, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie théorique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc BAADEN demeure affecté à l'UPR9080 – Laboratoire de biochimie théorique – 13 rue Pierre et Marie Curie – 75005 Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 FEV. 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC182787INC

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Luc GALZI en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Jean-Luc GALZI, Directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et la biologie, ainsi que pour l'alliance « AVIESAN ».

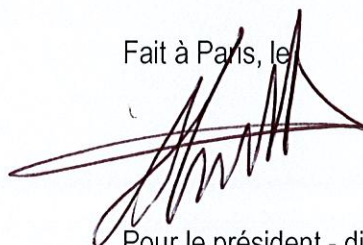
Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc GALZI demeure affecté à l'UMR7242 – « Biotechnologie et signalisation cellulaire » - Université de Strasbourg – ESBS – 300 boulevard Sébastien Brant – 67412 ILLKIRCH.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

15 FEV. 2019



Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC191176INSMI

Décision portant nomination de M. Matthieu Boileau aux fonctions de directeur du groupement de recherche GDR3275 intitulé « Calcul »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé « Calcul » et nommant M. Loïc Gouarin directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2019, M. Matthieu Boileau, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche n° 3275 intitulé « Calcul » pour la durée fixée dans la décision DEC161232DGDS portant renouvellement de l'unité, en remplacement de M. Loïc Gouarin.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183072IN2P3

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Colledani, ingénieur de recherche hors classe est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude Colledani demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien à Strasbourg

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, M. Claude Colledani, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/19

Le président-
directeur général
Antoine Petit

DEC191576INSIS

Décision portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2542 intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT) et nommant Mme Mireille MOUIS, directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC190421INSIS en date du 12 février 2019 portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de la FR2542 intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT) ;

Vu l'avis émis par les sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}


A compter du 1^{er} août 2019, M. Alain SYLVESTRE, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de la fédération de recherche intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT) n° de code 2542, pour la durée fixée dans la décision DEC151296DGDS portant renouvellement de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190488INC

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Stéphane MENAGE en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de Monsieur Stéphane MENAGE.

Article 2

Monsieur Stéphane MENAGE, Directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Chimie biorganique et bioinorganique ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane MENAGE demeure affecté à l'UMR5249 – Laboratoire de Chimie et biologie des métaux (LCBM) – CEA Grenoble – 17 rue de Martyrs, 38054 GRENOBLE Cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 MARS 2019**

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC191559INSHS

Décision portant nomination de Mme Malika Bastin-Hammou aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5316 intitulée Litt&Arts**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche UMR5316 intitulée Litt&Arts et nommant M. Francis Goyet, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;


DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Malika Bastin-Hammou, professeur à l'Université Grenoble Alpes, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191554DR13

Décision portant nomination de Madame Laurence MANET, aux fonctions de chargée de mission.

Le Délégué Régional, Jérôme VITRE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° **DEC180338DAJ** du **25 janvier 2018** donnant délégation de signature à **Monsieur Jérôme VITRE, délégué régional** pour la circonscription Occitanie-Est ;

Décide

Article 1^{er}

Madame Laurence MANET, Ingénieur de Recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Occitanie Est, à compter du 29 avril 2019.

Sa mission a pour objet de :

- Piloter et mettre en œuvre le RGPD au sein de la Circonscription Occitanie Est
- Accompagner le déploiement de l'offre de service de la DSI au sein de la Circonscription Occitanie Est

Pour l'exercice de cette mission, Madame Laurence MANET demeure affectée à la MOY1300

Délégation Régionale Occitanie Est – 1919, route de Mende – 34293 Montpellier cedex 5.

Montpellier, le 14 mai 2019



DEC191590INEE

Décision portant nomination de Mme Marie-Laure Navas aux fonctions de directrice, ainsi que de M. Thomas Lenormand et M. Thibaud Decaens aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)* et nommant M. Richard Joffre, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190935INEE en date du 3 avril 2019 portant nomination de Mme Marie-Laure Navas aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5175 intitulée *Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE)* ;

Vu l'avis des sections compétentes du Comité national ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2019, Mme Marie-Laure Navas, professeur à Montpellier SupAgro, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité n°5175.

Article 2


A compter du 1^{er} septembre 2019, M. Thomas Lenormand, directeur de recherche au CNRS, et M. Thibaud Decaens, professeur à l'Université de Montpellier, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190698DR13

Décision portant nomination de M. Mickaël BLAISE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9004 intitulée IRIM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9004, intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM) dont le directeur est M. Jean-Michel MESNARD

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option : Rayons X - Sources radioactives scellées et non scellées délivré à M. Mickaël BLAISE le 24/02/2017 par RPC&S ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 21/11/2018

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Mickaël BLAISE, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 21/11/2018;

Article 2 : Missions

M. Mickaël BLAISE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Mickaël BLAISE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

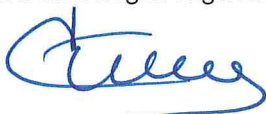
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14/02/2019

Le directeur d'unité
Jean-Michel MESNARD

Visa du délégué régional du CNRS



Jérôme VITRE



DEC191206DR13

Décision portant nomination temporaire de M. Olivier DURANT aux fonctions de responsable régional de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la délégation Occitanie Est.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180338DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information du CNRS (RSSIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier DURANT, IR1, est nommé responsable par intérim de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Occitanie Est à compter du 17 Avril 2019 pendant l'absence de Mme Laurence MANET.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC190490INC

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Constantin VAHLAS en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de Monsieur Constantin VAHLAS.

Article 2

Monsieur Constantin VAHLAS, Directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux, Polymères, Matière Molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Constantin VAHLAS demeure affecté à l'UMR5085 – Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux (CIRIMAT) – Université Toulouse – Paul Sabatier, 118 route de Narbonne – 31062 TOULOUSE cedex 9.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 MARS 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schulh



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC191178INSMI

Décision portant nomination de M. Peter Moonen aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR 2952 intitulée "Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier" (IPRA).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;
- Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2952 intitulée « Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier » (IPRA) et nommant M. Laurent Bordes Directeur de cette unité ;
- Vu** la décision DEC181673INSMI du 9 juillet 2018 portant nomination de Mme Sophie Mercier aux fonctions de directrice ;
- Vu** la décision DEC190809INSMI du 5 mars 2019 portant nomination de M. Peter Moonen aux fonctions de directeur par intérim ;
- Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;
- Vu** l'accord de la cotutelle principale ;
- Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Peter Moonen, Professeur à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée "Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier" (IPRA), à compter du 1^{er} juillet 2019, pour la durée fixée dans la décision DEC151296DGDS portant renouvellement de la FR2952.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191646DR15

Décision portant nomination de Mme Sophie Gambachidzé aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie Gambachidzé, ingénieure de recherche, est nommée, à compter du 17 juin 2019, responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine en remplacement de M. Pierre Bertrand-Mapataud, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 17 juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès



DEC191635DCIF

Décision portant cessation de Madame Véronique MOULET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS et nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC141475DCIF du 20 mai 2014 portant nomination de Madame Véronique MOULET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/06/2882 du 7 juin 2019 pour la nomination de Madame Catherine FAUCHET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Madame Véronique MOULET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange » à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Catherine FAUCHET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Paris Michel-Ange ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC191430INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jacques DEVERCHERE aux fonctions de Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC161224DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM) ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration de l'unité mixte de service susvisée en date du 15 mars 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 14 mars 2019, Monsieur Jacques DEVERCHERE, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'Université de Bretagne Occidentale, est nommé Directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

05 JUIN 2019

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC191571IN2P3

Décision portant nomination de M. Pol-Bernard Gossiaux aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Pol-Bernard Gossiaux, professeur de classe exceptionnelle à l'institut Mines-Telecom, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} juillet 2019, pour la durée fixée dans la décision DEC162792DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191552INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M.Florent DEMORAES et nomination de Mme Véronique VAN TILBEURGH directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et Sociétés (ESO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et Sociétés (ESO) et nommant M. Vincent Gouëset directeur de cette unité ;

Vu l'accord des co-tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Florent DEMORAES, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.


A compter de cette même date, Mme Véronique Van TILBEURGH, professeure des universités à l'Université Rennes 2, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17 JUIN 2019


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC182782INC

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Bruno BUJOLI, directeur de recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter **du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR6230 Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 NANTES CEDEX 3

Article 2

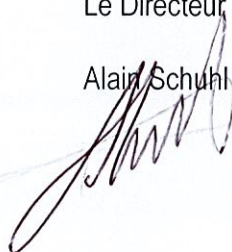
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

/ 5 FEV. 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC190489INC

Décision portant fin de fonction et de nomination de Monsieur Thierry LOISEAU en qualité de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

A compter du 31 décembre 2018, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission à temps partiel (CMTP) de Monsieur Thierry LOISEAU.

Article 2

Monsieur Thierry LOISEAU, Directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des projets et des activités des laboratoires concernés dans le domaine du nucléaire.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Thierry LOISEAU demeure affecté à l'UMR8181 – Unité de Catalyse et Chimie du Solide – Université Lille 1 – Sciences et Technologies – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

15 MARS 2019

Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC182778INC

Décision portant nomination de Madame Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Francine AGBOSSOU, directrice de recherche 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de chimie, à compter du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020** pour 20% de son temps de travail.

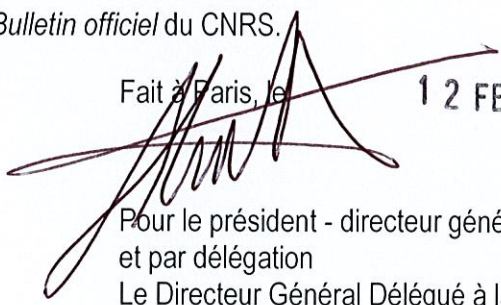
Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181 Université Lille 1 - Sciences et technologies – Bâtiment C3 – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 FEV. 2019**


Pour le président - directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC180647DR19

Décision portant nomination de M Thierry BEEN aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252¹;

Considérant que M. Thierry BEEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen le 4 mai 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry BEEN, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017.

M Thierry BEEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.


Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Thierry BEEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Amine CASSIMI

Le délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON




¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC180649DR19

Décision portant nomination de M. Quentin LEGRAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252¹;

Considérant que M. Quentin LEGRAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Sud du CNRS du 1^{er} au 3 octobre et du 22 au 24 octobre 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Quentin LEGRAND, Ingénieur d'Etude CNRS, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017.

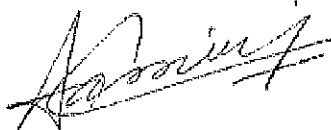
M. Quentin LEGRAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Quentin LEGRAND est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

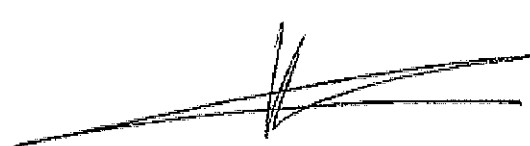
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Amine CASSIMI



Le délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC191690DR20

Décision portant nomination de M. John Pusceddu aux fonctions de responsable de la communication et de la culture scientifique de la délégation Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC190820DAJ du 18/04/19 donnant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. John Pusceddu, ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1^{er} juin 2019, responsable de la communication et de la culture scientifique de la délégation Côte d'Azur (DR20).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} juin 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL



DEC191226INSMI

Décision portant nomination de M. Yves d'Angelo aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) et nommant M. Sorin Dumitrescu directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de la cotutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :


Article 1^{er}

M. Yves d'Angelo, Professeur de l'université Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour la durée fixée dans la décision DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR 7351, en remplacement de M. Sorin Dumitrescu.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 JUIN 2019**


Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191578DAJ

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ modifiée portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC191577DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Véronique Guény aux fonctions de responsable par intérim du Service des effectifs et du contrôle de gestion au sein de la direction des ressources humaines (DRH) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 3 de la décision DEC183221DAJ susvisée, les termes « *M. Léo Manivannane, responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion* » sont supprimés et remplacés par les termes « *Mme Véronique Guény responsable par intérim du Service des effectifs et du contrôle de gestion* ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 juin 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC190888DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Nadine PEYRIERAS*, directeur de l'unité *USR3695* intitulée *BioEmergences*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC182338DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 mars 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Nadine PEYRIERAS

DEC191701DR05

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, directeur par intérim de l'unité UPS 2002 intitulée Unité support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC1911442INSHS du 20 juin 2019 portant création de l'unité UPS 2002, intitulée Unité support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS), dont le directeur par intérim est M. Philippe Cavelier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Cavelier, directeur par intérim de l'unité UPS 2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 juin 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC190919DR05

Décision portant délégation de signature à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587 intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences (AMORE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3587, intitulée Advanced model order reduction in engineering and sciences (AMORE), dont le directeur est Francisco Chinesta ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francisco Chinesta, directeur de l'unité GDR3587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 juin 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC191537DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Agnieszka Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174, intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), dont la directrice est Mme Agnieszka Rusinowska ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnieszka Rusinowska, directrice de l'unité UMR8174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnieszka Rusinowska, délégation de signature est donnée à Mme Céline Menant, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC183181DR05 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 mai 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC191539DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Céline Menant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8174 intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8174, intitulée Centre d'économie de la Sorbonne (CES), dont la directrice est Mme Agnieszka Rusinowska ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline Menant, IE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2019

La directrice d'unité
Agnieszka Rusinowska

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191593DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Benoit aux fonctions de responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nicole Benoit**, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Benoit, délégation de signature est donnée à **Mme Rosaria Donato**, ingénieur de recherche CNRS, responsable du pôle exploitation du SCTD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152574DR06 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale par intérim

Jocelyne Dias



DEC191592DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC180754DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée à la protection des données du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Gaëlle Bujan**, déléguée à la protection des données du CNRS, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, assistante juridique du service de la protection des données, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC18129DR06 du 26 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La déléguée régionale par intérim

Jocelyne Dias



DEC191585DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Caroline François**, IE CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim

Jocelyne Dias



DEC191553DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline François, responsable du service des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC181940DR06 du 26 juin 2018 nommant Mme Caroline François, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la Délégation Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Caroline François**, IE CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim

Jocelyne Dias



DEC191594DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Danin, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191402DAJ du 16 mai 2019 nommant Mme Jocelyne Dias aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne Dias, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Sylvie Danin**, AI CNRS, à l'effet de signer les ordres de mission émis dans le cadre de la formation permanente.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juillet 2019

La Déléguée Régionale par intérim

Jocelyne Dias



DEC191506DR10

Décision portant délégation de signature à M. David BRASSE, directeur de l'unité GDR2917 intitulée Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC162426IN2P3 du 13 décembre 2016 portant modification de la délégation de rattachement du GDR2917 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David BRASSE, directeur de l'unité GDR2917 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David BRASSE, délégation de signature est donnée à M. Ali OUADI, Ingénieur de recherche, et à Mme Fabienne HAMEL, Assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162815DR10 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. David BRASSE, directeur du GDR2917 intitulé « Outils et Méthodes Nucléaires pour la Lutte contre le Cancer », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} mai 2019.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **22 MAI 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC191663DR10

Décision portant délégation de signature à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur de l'unité GDR3398 intitulée Histoire des mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3398, intitulée Histoire des mathématiques, dont le directeur est M. Norbert SCHAPPACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur de l'unité GDR3398 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert SCHAPPACHER, délégation de signature est donnée à M. Philippe HELLUY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142933DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur du GDR3398 intitulée « Histoire des mathématiques », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} juin 2019.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **20 JUIN 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC191569DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2018 de l'unité GDR 3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité GDR3635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, DR CNRS, à M. Martin BLACKLEDGE, DR CEA, et à Mme Joséphine RAMON, IR CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Anaïs DUVERNAY, IE CEA, contrôleuse de gestion, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 10 000 euros, et à Mme Dominique RIBEIRO, Tech CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 4 000 euros.

Article 3

La décision DEC171607DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 juin 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC191570DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), dont le directeur est M. Winfried WEISSENHORN ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité GDR3739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, DR CNRS, à M. Martin BLACKLEDGE, DR CEA, et à Mme Joséphine RAMON, IR CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Anaïs DUVERNAY, IE CEA, contrôleuse de gestion, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 10 000 euros, et à Mme Dominique RIBEIRO, Tech CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées dans l'article 1^{er}, dans la limite de 4 000 euros.

Article 3

La décision DEC171616DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 7 juin 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC183127DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Lobjois, à Mme camille Libet et à M. Jacques Rouquette pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3505 intitulée Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV)

LE DIRECTEUR) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3505, intitulée Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV), dont le directeur est M. Bernard Ducommun ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie Lobjois, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Lobjois, délégation est donnée à Mme camille Libet, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Lobjois et de Mme Camille Libet, délégation est donnée à M. Jacques Rouquette, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité
Bernard Ducommun

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190385DR14

Décision portant délégation de signature à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Occitanie Ouest

www.cnrs.fr/occitanie-ouest/

16 avenue Édouard Belin
BP 24367
31055 Toulouse Cedex 4

T. 05 61 33 60 00

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Occitanie-Ouest à compter du 17 novembre 2014 ;
- Vu** la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UPR8241, intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination, dont le directeur est M. Azzedine Bousseksou ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Azzedine Bousseksou, directeur de l'unité UPR8241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Azzedine Bousseksou, délégation de signature est donnée à M. Eric Manoury, Directeur Adjoint et à Mme Patricia Fouquereau, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC160804 du 30 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

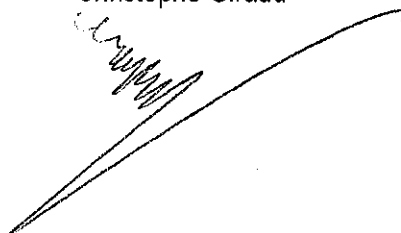
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 22 janvier 2019

Le délégué régional
Christophe Giraud



DEC191195DR15

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet

Vu la décision DEC190371INSB du 20 février 2019 portant nomination de M. Patrick Moreau aux fonctions de directeur adjoint de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick Moreau, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Daniel Choquet

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191311DR17

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Huck pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale (LOPS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Arduin ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Thierry Huck, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Huck, délégation est donnée à M. Guillaume Roulet, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Huck et de M. Guillaume Roulet, délégation est donnée à Mme Solenn Guezennec, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 20/05/2019

Le directeur d'unité

Fabrice ARDHUIN



DEC191572DR17

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962 intitulée Fédération de Mathématiques des Pays de la Loire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR2962 intitulée Fédération de recherche mathématiques des pays de la Loire, dont le directeur est M. Frédéric Hérau ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Frédéric Hérau, directeur de l'unité FR2962, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hérau, délégation de signature est donnée à Mme Anaïs Goulian, technicienne, Mme Stéphanie Benoit, ingénieure d'études et M. Christophe Berthon, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC172423DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC191418DR17

Décision portant délégation de signature à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management (CREM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est M. Franck Moraux ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Franck Moraux, directeur de l'unité UMR6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Moraux, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure des universités, M. Vincent Hovelaque, professeur des universités, M. David Masclét, professeur des universités, M. Vincent Merlin, directeur de recherche et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172437DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC191410DR17

Décision portant délégation de signature à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'UMR6144 intitulé Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) ;

Vu la décision DEC170853INSIS du 22 mars 2017 portant modification de la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision DEC183160INSIS du 27 décembre 2018 portant nomination de M. Jérémy Pruvost directeur de l'unité mixte de recherche UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés - Environnement - Agroalimentaire (GEPEA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémy Pruvost, directeur de l'unité UMR6144, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie Pruvost, délégation de signature est donnée à M. Jack Legrand, professeur d'université, M. Pascal Jaouen, professeur d'université et Mme Carole Broussard, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182070DR17 du 16 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC191408DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités (AAU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités et nommant M. Daniel SIRET directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC190349INSHS du 13 février 2019 portant nomination de Mme Anne BOSSÉ aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR1563 Ambiances Architectures Urbanités ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Daniel Siret, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Siret, délégation de signature est donnée à Mme Anne Bossé, maîtresse de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172447DR17 du 7 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 mars 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190950DR17

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain Calloch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180560INSIS du 14 mars 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n° 6027 intitulée Institut de recherche Henri Dupuy de Lôme (IRDL), dont le directeur est M. Pierre-Yves Manach;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain Calloch, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Calloch, délégation est donnée à Mme Roseline Le Squère, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Brest, le 13/05/2019

Le directeur d'unité

Pierre-Yves MANACH

DEC191339DR18

Décision portant délégation de signature à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant création de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), dont le directeur est Ivan MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan MARIN, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric PACCAUT, enseignant – chercheur – grade : MCFHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173361DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191340DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC173300DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI dont le directeur est M. Christian MASQUELIER

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MASQUELIER, Directeur, la délégation de signature est donnée à Anne CHARBONNIER, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180469DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191341DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 intitulée REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire (RENARD), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171906INC en date du 22 décembre 2017 actant le transfert de la FR3443 "REseau NAtional de Rpe interDisciplinaire" (RENARD) de la DR2 vers la DR18

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité FR3443 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC180476DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191342DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie dont la directrice est Mme. Cecile LEGALLAIS.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile LEGALLAIS, directrice, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT - AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173367DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191343DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), dont le directeur est M. Jean Philippe LAVAL.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC173370DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10 /05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191344DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), dont le directeur est M. Jean-Baptiste COLLIAT.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Yannick DESPLANQUES, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180475DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191345DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), dont le directeur est M. Sebastien KONIECZNY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastien KONIECZNY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric RENARD, gestionnaire – grade T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190535DR18 du 1/02/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191346DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2033 intitulée Le Toucher : Analyse, Connaissance, simulaTion (TACT), dont la directrice est Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice de l'unité GDR2033 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Betty LEMAIRE-SEMAIL, Directrice, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric Giraud, MCF à l'Université de Lille, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC180932DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191347DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21/12/2017 portant le renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) dont le directeur est M. Thierry DENOEU.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Thierry DENOEU, directeur de l'unité FR3272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DENOEU, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique PORRAS, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190536DR18 du 29/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191348DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7253 intitulée Heudiasyc, dont le directeur est M. Philippe BONNIFAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique Porras, Responsable de l'administration et du pilotage grade IR1 et à M. Yves Grandvalet, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC181448DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191349DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), dont le directeur est M. Etienne PENISSAT

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne PENISSAT, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Julien TALPIN, directeur adjoint par intérim de l'unité et à M. Younès HADDADI, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182018DR18 du 6/07/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191350DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 28 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8161 Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées, dont la directrice est Mme Corinne ABBADIE

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Régine BLANCHET, Adjointe à la responsable du service gestion IBL/UMS et à Audrey MANSUET, Responsable du service gestion IBL/UMS aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182299DR18 du 1/10/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191351DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée « Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) » dont le directeur est M. Pierre MARQUIS;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Daniel Le BERRE, DUA, et à Mme Virginie DELAHAYE, Administratrice du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182387DR18 du 1/09/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191356DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}



La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à M. Ghislain N'DAH-SEKOU, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191122DR18 du 10/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191353DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), dont la directrice est Mme Bernadette TILLARD

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette TILLARD, Directrice de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Richard SOBEL, Directeur adjoint et à Mme Sophie GOYAT, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182488DR18 du 5/09/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191354DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n° 3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), dont le directeur est Christian ROLANDO;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Ahmed MAZZAH, Professeur de 1^{ère} classe à l'Université de Lille et à Mme Karine WARME, gestionnaire TCS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182305DR18 du 1/09/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191355DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/12 Décision collective portant modification du rattachement de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), à des sections du Comité national de la recherche scientifique, dont le directeur est M. Sebastian VOLZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastian VOLZ Directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Véronique LABBE : administratrice du LIMMS, site de Lille – grade IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC182589DR18 du 1/10/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191356DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}



La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à M. Ghislain N'DAH-SEKOU, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191122DR18 du 10/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191357DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9189, intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, dont le directeur est M. Olivier Colot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colot, la délégation de signature est donnée à M. Géry Casiez, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190848DR18 du 27/02/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191358DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par interim de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), dont la directrice par interim est Mme Nathalie LE BOUTEILLEC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par interim de l'unité UMR7319 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LE BOUTELLEC, directrice par intérim de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Franck KRAWCZYK, Ingénieur d'études, à Mme Virginie BEQUET, ITRF, à Mme Gouarné et à Mme Guyon, Directrices adjointes par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC190530DR18 du 1/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191366DR18

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, dont le directeur est Stéphane MICHONNEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MICHONNEAU, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Matthieu De Oliveira, Directeur Adjoint, et à Mme Christine Aubry, Secrétaire Générale (IE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170927DR18 du 13/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191367DR18

Décision portant délégation de signature à M. Franck DUMEIGNIL, directeur de l'UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide, dont le directeur est M. Franck DUMEIGNIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Franck DUMEIGNIL, directeur de l'UMR8181 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DUMEIGNIL, la délégation de signature est donnée à M. Régis GAUVIN : Chargé de Recherche 1ère classe au CNRS, Adlane SAYEDE : Professeur à l'Université d'Artois et à Mme Barbara Declerck-Boulanger, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173345DR18 du 1/12/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191368DR18

Décision portant délégation de signature à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), dont le directeur est Benoît FRESSE ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FRESSE, la délégation de signature est donnée à M. Emmanuel FRICAIN, Professeur à l'Université de Lille1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162867DR18 du 22/12/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191369DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique portant le renouvellement du groupement de recherche GDR3003 intitulé « Bioinformatique moléculaire (BIM) » dont la directrice est Mme Hélène TOUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC181022DR18 du 10/07/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191370DR18

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BOULET, Responsable de la Formation de Recherche en Evolution FRE3723 intitulée Laboratoire de mécanique de Lille (LML), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision N°DEC151663INSIS du 29/09/2015 approuvant la création de la formation de recherche en évolution FRE3723 intitulée « Laboratoire de mécanique de Lille », dont le responsable est M. Pierre BOULET.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Pierre BOULET, Responsable FRE3723 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC162923DR18 du 10/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191371DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, dont la directrice est Mme Nathalie Rolland-Haese

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.
4. Les frais généraux de l'infrastructure des bâtiments du Campus Haute Borne (CCHB) selon la ligne budgétaire : MOY1800_LO (eu égard, la convention de fonctionnement : « Campus CNRS Haute Borne-CCHB du 18/03/2011)

Article 2

La décision n° DEC170925DR18 du 13/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191372DR18

Décision portant délégation de signature à M. Hervé LELEU, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret no82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC1502951NSHS du 20 février 2015 portant création de l'unité UMR9221, intitulée Lille-Economie et Management, dont le directeur est M. Hervé LELEU ;

DECIDE:

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hervé LELEU, directeur de l'unité UMR9221 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LELEU directeur de l'unité UMR9221, la délégation de signature est donnée à Mme Annette Legrand, T CNRS, à Mme Nathalie HAY, technicien catégorie 8 gestionnaire administrative et à Mme Farha BENSALIA, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC171697DR18 du 1/03/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC191373DR18

Décision portant délégation de signature à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, intitulée Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (*IMABIO*) dont le Directeur est M. Laurent HELIOT;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HELIOT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LEVEQUE-FORT et M. Serge MONNERET, Directeurs Adjointes DR2 CNRS et à Mme Stéphanie COSTEUR, gestionnaire TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172515DR18 du 3/07/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191374DR18

Décision portant délégation de signature à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8207, intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET), dont le directeur est Patrice WOISEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Patrice WOISEL, directeur de l'unité UMR8207 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice WOISEL, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric AFFOUARD, Directeur Adjoint et à Mme Corinne HENRY, gestionnaire principale (pour les commandes courantes), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172843DR18 du 20/10/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191375DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité UMR8199 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

CNRS

Délégation Hauts-de-France
2 rue des Canonnières – BP30123
59001 LILLE cedex
T. 03 20 12 58 00
www.cnrs.fr



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel : directeur, la délégation de signature est donnée à M. Vincent VATIN : Responsable achat - Technicien et à Mme Hélène DE GAVRE : administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173362DR18 du 19/12/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191376DR18

Décision portant délégation de signature à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16/12/2016 portant le renouvellement de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), dont le directeur est David CHATAUR;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC181616DR18 du 17/05/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191377DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, dont le directeur est M. Jérôme RIEDI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RIEDI, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas PASCAL, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173363DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191378DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 intitulée SAVOIRS, TEXTES, LANGAGE (STL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8163 intitulée STL, dont le directeur est M. Alain LERNOULD

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Alain LERNOULD, directeur de l'unité UMR8163 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain LERNOULD : directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Ilse Depraetere, professeure de linguistique, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC173366DR18 du 1/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191414DR18

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, dont le directeur est M. Stéphane Benoist ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Benoist, la délégation de signature est donnée à Mme Laurianne Seve, PR Lille 3 et à Mme Marie Pierre Sampson, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160974DR18 du 18/04/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191415DR18

Décision portant délégation de signature à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le directeur est M. Lionel Buchailot ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.



DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel Buchailot, la délégation de signature est donnée à M. Gilles Dambrine, PR Lille 1, à M. Frédéric Lefebvre à compter du 1^{er} Juin 2015, directeur de l'administration générale, à Damiens Ducatteau, IR CNRS et à Mme Laurence Delataille, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160943DR18 du 13/04/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191416DR18

Décision portant délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), dont le directeur est M. David COUPIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COUPIER, la délégation de signature est donnée à M. Chi Tran, enseignant-chercheur (MCF habilité) au laboratoire Paul Painlevé de Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160786DR18 du 18/03/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191417DR18

Décision portant délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), dont le directeur est M. Clément CANCES.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, la délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAINAIS-HILLAIRET, professeur à Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC160634DR18 du 14/03/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191419DR18

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151309DGD du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, dont le directeur est M. Olivier GOUBET.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas JACON, Responsable GDRI à Reims, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160647DR18 du 22/02/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191420DR18

Décision portant délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7378, intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), dont le directeur est M. José KOVENSKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160637DR18 du 26/02/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191421DR18

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), dont le directeur est M. Eric MARKIEWICZ ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, la délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur-adjoint de la FR3733 et à M. Thierry-Marie GUERRA, Directeur du LAMIH UMR8201, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 160635DR18 du 26/02/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191422DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2956, intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, dont le directeur est M. Catalin Badea ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Catalin Badea à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Catalin Badea, délégation de signature est donnée à M. Benoît Fresse, Directeur du LPP UMR8524, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150623DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191447DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France (MESHS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3185, intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, dont la directrice est Mme Martine Benoit ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Benoit, délégation de signature est donnée à Mme Ines Bonet, IE CNRS, et à Mme Fariza Marecaille, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150595DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191448DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille (IBL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le directeur est M. Philippe Boutin ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boutin, Directeur de l'Unité UMS3702, la délégation de signature est donnée à Mme Audrey MANSUET, IE CNRS responsable du service de gestion financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1er, et à :

1. Mme Régine Blanchet, T CNRS, pour les marchés et commandes relevant du 1. mentionnées à l'article 1er ;
2. Mme Francine Cluckers, AI CNRS, pour ordres de mission ainsi que les bons de transport relevant du 2. mentionnés à l'article 1er

Article 3

La décision n° DEC152262DR18 du 19/10/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191449DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2638, intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, dont le directeur est M. Guy Buntinx ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Buntinx, délégation de signature est donnée à M. Hugues Leroux, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150622DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191450DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives (SCA-Lab), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9193, intitulée Laboratoires sciences cognitives et sciences affectives, dont le directeur est M. Yann Coello ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Yann Coello, directeur de l'unité UMR9193 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Coello, délégation de signature est donnée à M. Pierre Thomas, PUPH Lille 2, et Emmanuelle Fournier, IGE Lille 3, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150446DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191451DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590, intitulée Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron (CRSRS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC130185DGDS portant création de l'unité GDR3590, intitulée « Catalyse, Réactivité de surface et Rayonnement Synchrotron », dont le directeur est Sylvain CRISTOL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain CRISTOL, délégation de signature est donnée à Barbara DECLERCK-BOULANGER, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC131853DR18 du 1/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191452DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN), dont le directeur est M. Guillaume Decocq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Decocq, délégation de signature est donnée à Mme Déborah Closset-Kopp, MCF UPJV, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150628DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191453DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle (UGSF), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8576, intitulée Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle, dont le directeur est M. Christophe D'Hulst ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe D'Hulst, délégation de signature est donnée à M. Yann Guerardel, DR CNRS, et à Mme Martine Ratajczak, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150478DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191454DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 intitulée Physique des lasers, atomes et molécules (PhLAM), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8523, intitulée Physique des lasers, atomes et molécules, dont le directeur est M. Marc Douay ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Marc Douay, directeur de l'unité UMR8523 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Douay, délégation de signature est donnée à M. Walter Kolnierzak, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150590DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191455DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux (Roberval), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création des formations de recherche en évolution et notamment de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux, dont le directeur est M. Jérôme FAVERGEON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme FAVERGEON, la délégation de signature est donnée à : Piotr BREITKOPF, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC152406DR18 du 12/11/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191457DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines (LAMIH), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines, dont le directeur est M. Thierry Marie Guerra ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Marie Guerra, délégation de signature est donnée à M. Laurent Dubar, PR UVHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150437DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191458DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, dont le directeur est M. Laurent Gasnot ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150475DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191459DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) dont le directeur est M. Karsten HAUPT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Karsten HAUPT, directeur de l'unité UMR7025 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150629DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191511DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC090029SING du 18 janvier 2010 portant création de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, dont la directrice est Marie-Christine HO BA THO ;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de service dont l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, ayant pour directrice Marie-Christine HO BA THO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine HO BA THO, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT, secrétaire, dans la limite de 5000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1

Article 3

La décision n° DEC110128DR18 du 1/01/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191512DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires (FRABIO), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision n°DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment création de la FR3688 *Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires* dont le directeur est M. Dominique Legrand ;

Vu la décision n°DEC150356DGDS du 28 janvier 2015 portant modification de la décision DEC142124DGDS – Modification du dispositif partenarial de la FR3688 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC150621DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191513DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire (CHJ), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8025, intitulée Centre d'histoire judiciaire, dont le directeur est M. Farid Lekeal ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid Lekeal, délégation de signature est donnée à M. Serge Dauchy, DR CNRS, et Mme Sophie Deroubaix, T CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150426DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191514DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8204, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Camille Locht ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille Loch, délégation de signature est donnée à M. François Trottein, DR INSERM, à Mme Zarifé Hanna-Abboud, IEHC CNRS, et à Mme Marie-Christine Renaud, T IPL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150466DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191515DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées dont l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité UMR7314 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu MORCRETTE, la délégation de signature est donnée à Mme Sylvie GRUGEON, ingénieure de recherche ; Mme Anne CHARBONNIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120152DR18 du 6/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191516DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, dont le directeur est M. Frédéric Parol ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Parol, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Chiapello, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150473DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191517DR18

Décision donnant délégation de signature à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, dont le directeur est M. François Schmitt ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schmitt, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Urania Christaki, PR ULCO, et M. Bruno Vendeville, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150435DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191518DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie (RS2E), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC111216INC du 7 juin 2011 portant création de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le stockage Electrochimique de l'énergie, dont le directeur est Jean Marie TARASCON ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3459, intitulée Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie, dont le directeur est M. Jean-Marie Tarascon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean Marie TARASCON, directeur de l'unité FR3459 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Marie TARASCON, Directeur, la délégation de signature est donnée à Patrice SIMON, Directeur adjoint et à Anne CHARBONNIER, IE CNRS; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150626DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191519DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8198, intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, dont le directeur est M. Xavier Vekemans ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Vekemans, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Pascal Touzet, PR Lille 1, M. Thomas Servais, DR CNRS, et M. Pierre Saumitou-Laprade, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150463DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191520DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8516, intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, dont le directeur est M. Hervé Vezin ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Vezin, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Cyril Ruckebusch, PR Lille 1, et Mme Brigitte Layous, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150439DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191521DR18

Décision donnant délégation de signature à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie», par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 portant nomination de Mme Bénédicte SAMYN aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC1227740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3085, intitulée « Institut de Chimie de Picardie» ;

Vu la décision DEC141882INC du 28 août 2014 nommant Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne WADOUACHI, la délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu BECUWE, Directeur adjoint ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142167DR18 du 29/08/2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/05/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191595DR18

Décision portant délégation de signature à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim de la délégation Hauts-de-France.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191258DAJ du 30 avril 2019 nommant Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} mai 2019 ;

Vu la décision DEC190031DR18 du 2/01/2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariats et Valorisation ;

Vu la décision DEC191530DR18 du 14/06/2019 nommant M. Maxime FLAMANT aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte SAMYN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Haut-de-France, la délégation est donnée à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariats et Valorisation et à M. Maxime FLAMANT, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégué(e)



Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 17/06/19

La déléguée régionale par intérim
Bénédicte SAMYN



DEC191432DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel Boer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), dont le directeur est Nelson Christensen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Boer, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Boer, délégation est donnée à M. Oualid Chaibi, chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Boer et de M. Oualid Chaibi, délégation est donnée à Mme Angélique Guitard, technicienne aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 13/05/2019

Le directeur d'unité
Nelson Christensen

DEC191391DR20

Décision portant délégation de signature à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), dont le directeur est Nelson Christensen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nelson Christensen, directeur de l'unité UMR7250, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nelson Christensen, délégation de signature est donnée à M. Michel Boer, directeur de recherche, M. Oualid Chaibi, chargé de recherche et Mme Angélique Guitard, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 172375DR20 du 28 août 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim
Marjorie NANTEUIL

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191142INSHS

Décision portant création de l'unité propre de service n° 2002 intitulée *Unité support au consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS)*

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC170244INSHS en date du 27 mars 2017 portant prolongation de l'UMS n°3599 intitulée Unité support au Consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS) ;

Vu la convention Etat-ANR du 28 mars 2013 de financement du projet CVT SHS ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} : Création**

Il est mis fin à l'unité mixte de service (UMS) n° 3599 intitulée Unité support au Consortium de valorisation thématique SHS (CVT SHS) au 31 décembre 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2019, une unité propre de service (UPS2002) du même nom, est créée jusqu'au 31 juillet 2020, afin de synchroniser la durée de l'UPS avec celle du CVT fixée dans la convention Etat-ANR susvisée.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation : Ile-de-France Meudon

Section : 33

L'UPS2002 a pour mission de soutenir les activités du Comité de valorisation thématique Athena qui œuvre pour le compte de la CGE, du CNRS, de la CPU et de l'Ined. Le rôle de ce dernier est d'encourager les interactions entre la recherche et le monde économique et social autour des projets de valorisation et d'innovation en SHS.

Article 2 : Nomination

I. M. Hervé ZWIRN, est nommé directeur de cette unité propre de service pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019.

II.M. Philippe CAVELIER, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon, est nommé directeur par intérim, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 31 octobre 2019.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC191600DGDS

Décision portant modification de la décision DEC190133DGDS portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées – UMR8630 (SYRTE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8630 intitulée « Systèmes de référence temps-espace » (SYRTE) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 1 de la décision DEC190133DGDS du 7 mars 2019 susvisée, les données relatives à l'unité mixte de recherche UMR8586 intitulée « Systèmes de référence temps-espace » (SYRTE) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes

« Tutelles secondaires : SORBONNE UNIVERSITE, LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS »
sont remplacés par :

« Tutelle secondaire : LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS ».

Les termes

« Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS »
sont remplacés par :


« Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS, SORBONNE UNIVERSITE ».

Article 2 : Publication

La présente décision, qui prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juin 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC191538IN2P3

Décision portant modification de la décision DEC151290DGDS du 15 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 15 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon et nommant M. Guy Chanfray directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC181999IN2P3 en date du 23 août 2018 portant cessation de fonctions de M. Guy Chanfray et nomination de Mme Anne Ealet, directrice de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon ;

Vu l'accord de l'université Claude Bernard;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision n° DEC151290DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n°5822 sont modifiées ainsi qu'il suit :


Remplacer Institut de Physique Nucléaire de Lyon par Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon (IP2I Lyon).

Article 2 : Publication

La présente décision qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC191709DR12

Décision relative aux tarifs de l'hébergement de l'animalerie (coût cage à la semaine) du Centre d'Immunologie de Marseille, UMR7280, intitulée « hébergement souris ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n°180759DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie réalisé par le Centre d'Immunologie de Marseille, UMR7280, sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis pour l'hébergement de souris en cage, à la semaine. (TVA au taux en vigueur).

Coût semaine cage souris						
Cages souris	T1 Coût complet hors marge	T1 bis Coût complet avec marge 30%	T2 Coût complet hors PP	T3 Coût complet hors PP, amortisseme nt et PPE	T4 Coût marginal Equipes internes	T5 Coût marginal + amort + autres dépenses
Prix de vente cage à la semaine	7,01	9,11	4,89	5,72	2,70	3,69

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 26/06/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 25 Juin 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC191733DR12

Décision relative au tarif de location des chambres d'hôtes de la délégation Provence et Corse, situées au 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 Marseille cedex20.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°180756DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n°180759DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT de l'hébergement journalier et mensuel de la chambre d'hôte de la délégation Provence et Corse sont fixés selon le barème ci-dessous. (TVA au taux en vigueur).

Tarif des chambres d'hôtes du campus Joseph Aiguier			
Chambres d'hôtes	T1 Coût complet	T2 Coût complet hors personnel permanent	T3 Coût complet hors Personnel permanent, amortissement
Prix de vente de la nuitée	65,00	45,00	40,00

Un tarif spécifique dédié aux étudiants qui réservent une chambre pour 30 jours consécutifs est prévu, il est de 650,00 Euros HT.



Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/08/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/06/2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Tarification forfait utilisation Tomographe à Rayons X

IMFT-UMR5502

tarifs 2019

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 1	68,00€ HT

Fédération FERMAT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 2	135,00 €

tarif académique

Cout personnel scientifique pour 2 heures : 100,00HT

	forfait demi-journée utilisation
Catégorie 3	700,00€HT

secteur privé

DEC191621DR14

Décision relative aux tarifs de l'utilisation du Tomographe à Rayons X de l'UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse - (IMFT)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs de la mise à disposition du Tomographe à Rayons X de l'UMR5502 intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse-IMFT sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 juin 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,

Le délégué régional

Pour le Délégué Régional Empêché

Christophe CHAUMIER

M. Christophe Giraud

DEC191316DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts au titre des commissions interdisciplinaires, organisés au titre de l'année 2019.

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine PETIT ;

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'institut des 14 et 18 janvier, 8 et 25 février 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des chargés de recherche du CNRS ouverts dans les commissions interdisciplinaires organisés au titre de l'année 2019.

Article 2

Ce jury est présidé par M. PETIT Antoine, président – directeur général, ou M. SCHUHL Alain, directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3

Ce jury est composé comme suit :

CNRS
Direction des ressources humaines
Service Central des Concours
1 Place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01.45.07.56.78
www.cnrs.fr



Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou Mme LAGGOUN Fatima, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme MATIAS Catherine, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou M. BOUZEGHOUB Mokrane, directeur adjoint scientifique, son représentant ;
- La directrice de l'Institut de physique, ou Mme DE FORNEL Frédérique, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou Mme RECHENMANN Catherine, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut de chimie, ou Mme PRADIER Claire, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou Mme HLADKY Anne-Christine, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- Le directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. VERDIER Patrice, directeur adjoint de l'institut, son représentant ;
- Le directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme BODOLEC Caroline, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- La directrice de l'Institut écologie et environnement, ou M. BLANC Stéphane, directeur de recherche du CNRS, son représentant.

Personnalités scientifiques titulaires :

- M. COLLIOT Olivier, directeur de recherche du CNRS, Institut du cerveau et de la Moelle épinière ;
- M. DELOULE Etienne, directeur de recherche du CNRS, Centre de recherches pétrographiques et géochimiques, membre élu de la section 18 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- Mme DEMEULENAERE Elise, chargée de recherche du CNRS, Centre Alexandre Koyre Histoire des sciences et des techniques, membre nommée de la section 38 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- Mme GIRAUD Tatiana, directrice de recherche du CNRS, Écologie, systématique et évolution ;
- Mme GUÉ Anne-Marie, directrice de recherche du CNRS, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, chargée de mission de l'Institut ;
- Mme HOUQUE Jaime, chargée de recherche du CNRS, Astroparticule et Cosmologie, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- Mme LAURENT Adèle, directrice de recherche du CNRS, Chimie et interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, membre élue de la section 13 du comité national ;



- M. LESAGE Florian, directeur de recherche du CNRS, Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, membre nommé de la section 28 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 54 du comité national ;
- Mme MALLIAVIN Thérèse, directrice de recherche du CNRS, Biologie Moléculaire Structurale et Processus Infectieux, membre nommée de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- M. TORRESANI Bruno, professeur des universités, Institut de Mathématiques de Marseille.

Personnalités scientifiques suppléantes :

- Mme CLEYNEN Alice, chargée de recherche du CNRS, Institut Montpellierain Alexander Grothendieck, membre élue de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- Mme DUCA Maria, chargée de recherche du CNRS, Institut de Chimie de Nice, membre élue de la section 16 du comité national ;
- Mme EMILIANI Valentina, directrice de recherche du CNRS, Institut de la Vision, membre nommée de la commission interdisciplinaire 54 du comité national ;
- Mme GIBERT Patricia, directrice de recherche du CNRS, Biométrie et Biologie Évolutive ;
- Mme KHODRI Myriam, chargée de recherche de l'IRD, Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques, membre nommée de la section 19 du comité national ;
- M. KOSZUL Romain, directeur de recherche du CNRS, Institut Pasteur, membre nommé de la section 21 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- Mme LE BIHAN Anne-Catherine, chargée de recherche du CNRS, Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien, membre élue de la section 1 du comité national ;
- M. PELLARD Thomas, chargé de recherche du CNRS, Centre de recherche linguistiques sur l'Asie orientale, membre élu de la section 34 du comité national ;
- Mme SCORNAVACCA Céline, chargée de recherche du CNRS, Institut des sciences de l'Évolution de Montpellier, membre élue de la section 6 du comité national ;
- M. VIEU Christophe, professeur des universités, Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président – directeur général

Antoine PETIT



DEC191315DRH

Décision de constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2019

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'institut des 14 et 18 janvier, 8 et 25 février 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2019, il est constitué auprès de chacun des instituts du CNRS un jury d'admission dont la composition est la suivante.



Article 2

Pour les concours de chargés de recherche n° 01/02, 17/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Président :

- M. PAIN Reynald, directeur de l'institut, ou M. VERDIER Patrice, directeur adjoint de l'institut, son représentant.

Membres titulaires :

- M. DEANDREA Aldo, professeur des universités, membre nommé de la section 1 du comité national ;
- Mme GHIA Piera Luisa, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- M. GRANIER DE CASSAGNAC Raphael, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national ;
- M. KHAN Elias, professeur des universités, membre élu de la section 1 du comité national ;
- Mme LE BIHAN Anne-Catherine, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 1 du comité national ;
- Mme MARION Frederique, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- Mme MATEA MACOVEI Iolanda, maître de conférences, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- Mme ROOS Lydia, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. VACAVANT Laurent, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'IN2P3.

Membres suppléants :

- M. DAVID Sylvain, directeur de recherche du CNRS,
- Mme FARGET Fanny, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'IN2P3 ;
- M. GREVY Stéphane, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme HOUQUE Jaime, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 1 du comité national.
- M. INCERTI Sebastien, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'IN2P3 ;
- M. TISSERAND Vincent, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 1 du comité national.



Article 3

Pour les concours de chargés de recherche n° 02/02, 03/02, 04/03, 05/03, 08/04, 41/05 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de physique*Président :*

- Mme LAMBRECHT Astrid, directrice de l'institut, ou Mme DE FORNEL Frédérique, directrice scientifique adjointe, sa représentante.

Membres titulaires :

- Mme BERBEZIER Isabelle, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 3 du comité national ;
- M. CLAUDIN Philippe, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 5 du comité national ;
- M. HOLDSWORTH Peter, professeur des universités, membre élu de la section 2 du comité national ;
- Mme HUET Thérèse, professeure des universités, directrice adjointe scientifique de l'INP ;
- M. KELLER Niels, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- Mme LACAZE Emmanuelle, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'INP ;
- M. LECHEMINANT Philippe, professeur des universités, directeur adjoint scientifique de l'INP ;
- Mme PRUVOST Laurence, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 4 du comité national ;
- Mme SCHMITT Véronique, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 11 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- M. CROS Vincent, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 3 du comité national ;
- M. DEVINCRE Benoît, directeur de recherche du CNRS, chargé de mission de l'INP ;
- M. GUELLATI-KHELIFA Saïda, professeur des universités, membre nommé de la section 4 du comité national ;
- M. PETROFF Frédéric, directeur de recherche du CNRS, chargé de mission de l'INP ;
- Mme TERRAS Veronique, directrice de recherche, membre nommée de la section 2 du comité national.



Article 4

Pour les concours de chargés de recherche n° 02/03, 41/03, 41/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions*Président :*

- M. AUSCHER Pascal, directeur de l'institut, ou Mme MATIAS Catherine, directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- M. BONATTI Christian, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 41 du comité national ;
- M. CHARLES François, professeur des universités, membre nommé de la section 41 du comité national ;
- M. CROVISIER Sylvain, directeur de recherche du CNRS ;
- M. DE LA SALLE Mikael, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- Mme DELON Julie, professeure des universités, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- Mme FISCHER Aurélie, maître de conférences, membre élue de la section 41 du comité national ;
- Mme HUNEAU Cécile, chargée de recherche du CNRS, membre élue du Conseil Scientifique de l'INSMI ;
- Mme SALMON Stéphanie, professeure des universités ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- Mme TONINELLI Cristina, directrice de recherche du CNRS.

Membres suppléants :

- Mme AUBERT Anne Marie, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 41 du comité national ;
- M. BRESCH Didier, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 41 du comité national ;
- Mme CHAINAIS Claire, professeure des universités ;
- M. LE MERDY Christian, professeur des universités, membre élu de la section 41 du comité national ;
- M. LEWIN Mathieu, directeur de recherche du CNRS ;
- M. RIVOAL Tanguy, directeur de recherche du CNRS.



Article 5

Pour les concours de chargés de recherche n° 04/04, 08/02, 08/03, 09/02, 10/03, 10/04, 28/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes*Président :*

- M. MARZIN Jean Yves, directeur de l'Institut, ou M. DAMBRINE Gilles, délégué scientifique de l'institut, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BACROIX Brigitte, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 9 du comité national ;
- Mme BERNARD Monique, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 28 du comité national ;
- Mme DAGENS Beatrice, directrice de recherche, membre élue de la section 8 du comité national ;
- M. GODEFERD Fabien, directeur de recherche du CNRS, directeur adjoint scientifique de l'INSIS ;
- Mme GUE Anne Marie, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSIS ;
- Mme HLADKY Anne Christine, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe de l'institut de l'INSIS ;
- Mme MASSINES Françoise, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 10 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 50 du comité national ;
- Mme PERRIN Marie Yvonne, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme PRUVOST Laurence, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 4 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- M. DAMBRINE Gilles, professeur des universités, délégué scientifique de l'INSIS ;
- Mme LOUBIERE Karine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 10 du comité national ;
- M. ORGEAS Laurent, directeur de recherche du CNRS, chargé de mission de l'INSIS ;
- M. PATINET Sylvain, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 9 du comité national ;
- Mme PERA Marie-Cécile, professeure des universités, membre élue de la section 8 du comité national ;
- Mme SAGNES Isabelle, directrice de recherche du CNRS, chargée de mission de l'INSIS.

Article 6

Pour les concours de chargés de recherche n° 06/02, 07/02, 34/03 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions*Président :*

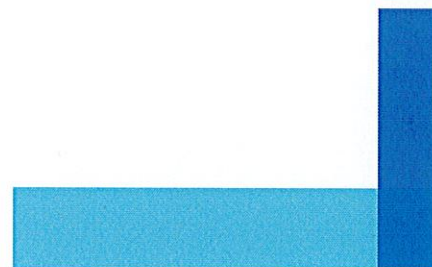
- M. CHARARA Ali, directeur de l'institut, ou M. CAPPE Olivier, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- M. AMBLARD Pierre Olivier, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 7 du comité national ;
- Mme BAUDOIN Lucie, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 7 du comité national ;
- M. COMON-LUNDH Hubert, professeur des universités, membre élu de la section 6 du comité national ;
- Mme DUCHIEN Laurence, professeure des universités, membre élue de la section 6 du comité national ;
- Mme FORT Gersende, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 7 du comité national ;
- M. FRAISSE Philippe, professeur des universités ;
- Mme NAZARENKO Adeline, professeure des universités, directrice adjointe scientifique de l'INS2I ;
- M. PERDRIX Simon, chargé de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.
- M. SERICOLA Bruno, directeur de recherche d'INRIA.

Membres suppléants :

- M. ANDREFF Nicolas, professeur des universités, membre élu de la section 7 du comité national ;
- Mme DHAENENS Clarisse, professeure des universités, membre nommée de la section 6 du comité national ;
- Mme PELACHAUD Catherine, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme PETRUCCI Laure, professeure des universités ;
- M. POINTCHEVAL David, directeur de recherche du CNRS ;
- M. VILLARD Gilles, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 6 du comité national.



Article 7

Pour les concours de chargés de recherche n° 11/02, 12/02, 13/02, 14/02, 15/02, 16/03, 20/03, 28/04 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut de chimie

Président :

- M. MADDALUNO Jacques, directeur de l'institut, ou M. DUFOURCK Eric, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme ANXOLABEHÈRE MALLART Elodie, directrice de recherche du CNRS ;
- Mme DELMAS Agnes, directrice de recherche du CNRS.
- M. HAPIOT Philippe, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 13 du comité national ;
- M. MAGNIER Emmanuel, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 12 du comité national ;
- M. MAIGNAN Antoine, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 15 du comité national ;
- Mme MARINETTI Angèle, directrice de recherche du CNRS ;
- M. OZANAM François, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 14 du comité national ;
- Mme PROUST Anna, professeure des universités ;
- Mme SCHMITT Véronique, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 11 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme DUHAMEL Louise, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 14 du comité national ;
- Mme ESPUCHE Eliane, professeure des universités, membre nommée de la section 11 du comité national ;
- M. GUICHARD Gilles, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 16 du comité national ;
- M. JOUBERT Olivier, professeur des universités, membre élu de la section 15 du comité national ;
- Mme LEGROS Daniela, maître de conférences, membre élue de la section 11 du comité national ;
- Mme REMITA BOSI Hynd, directrice de recherche du CNRS,



Article 8

Pour les concours de chargés de recherche n° 17/02, 18/02, 19/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut national des sciences de l'univers*Président :*

- M. ARNAUD Nicolas, directeur de l'institut, ou M. MOULIN Cyril, directeur adjoint de l'institut, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BOUNIOL Dominique, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 19 du comité national ;
- M. CAMBRESY Laurent, astronome, membre élu de la section 17 du comité national ;
- M. CARDIN Philippe, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 18 du comité national ;
- Mme DUCHENE Stéphanie, professeure des universités, membre nommée de la section 18 du comité national ;
- M. GANGA Kenneth, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 17 du comité national ;
- Mme GUILBERT-LEPOUTRE Aurélie, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 17 du comité national ;
- M. LOTT François, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 19 du comité national ;
- Mme NARDIN Elise, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 18 du comité national ;
- Mme RABOUILLE Sophie, chargée de recherche du CNRS, membre nommée de la section 19 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science.

Membres suppléants :

- Mme ANGONIN Marie-Christine, professeure des universités, membre nommée de la section 17 du comité national ;
- M. BALTER Vincent, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 18 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 54 du comité national ;
- Mme CHIAPELLO Isabelle, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 19 du comité national ;
- Mme KHODRI Myriam, chargée de recherche de l'IRD, membre nommée de la section 19 du comité national ;
- M. NOVAK Jérôme, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 17 du comité national ;

- Mme SAUTTER Violaine, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 18 du comité national.

Article 9

Pour les concours de chargés de recherche n° 20/02, 21/02, 22/02, 23/02, 24/02, 25/02, 26/02, 27/02, 28/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences biologiques

Président :

- M. LE BIVIC André, directeur de l'institut , ou M. MOREAU Hervé, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme ALBIGES RIZO Corinne, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 22 du comité national ;
- M. ARLAT Matthieu, professeur des universités, membre élu de la section 23 du comité national ;
- Mme BERNARD Monique, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 28 du comité national ;
- M. BLANK Ulrich, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 27 du comité national ;
- Mme BRENNER Catherine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 24 du comité national ;
- M. FAURE Philippe, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 25 du comité national ;
- Mme GIUDICI-ORTICONI Marie-Therese, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 20 du comité national ;
- M. ROEST CROLLIUS Hugues, directeur de recherche du CNRS, membre nommé de la section 21 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- Mme SIRIGU Angela, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 26 du comité national.

Membres suppléants :

- Mme ASSAIANTE Christine, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 26 du comité national ;
- M. BLADER Patrick, directeur de recherche de l'INSERM, membre élu de la section 22 du comité national ;
- M. COLLIN Thibault, professeur des universités, membre élu de la section 25 du comité national ;
- M. GAUDIN Yves, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 20 du comité national ;
- Mme GAVARD Julie, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 24 du comité national ;



- Mme LAFONTAINE Ingrid, maître de conférence, membre élue de la section 21 du comité national.

Article 10

Pour les concours de chargés de recherche n° 26/03, 32/02, 33/02, 34/02, 35/02, 36/02, 37/02, 38/02, 39/02, 40/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut des sciences humaines et sociales

Président :

- M. RUGGIU François Joseph, directeur de l'institut, ou Mme GAILLE Marie, directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Membres titulaires :

- M. CASATI Roberto, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme DERAT Marie-Laure, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 32 du comité national ;
- Mme LUCA Nathalie, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 38 du comité national ;
- M. MICHEL Patrick, directeur de recherche du CNRS ;
- Mme RAUX Sophie, professeur des universités, membre nommée de la section 33 du comité national ;
- Mme RUSINOWSKA-GRABISCH Agnieszka, directrice de recherche du CNRS ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. SUREL Yves, professeur des universités, membre élu de la section 40 du comité national ;
- M. THIBAUD Jean Paul, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 39 du comité national ;
- Mme WATOREK ADORNO Mazerna, professeure des universités.

Membres suppléants :

- Mme CHAMPAGNE-LAVAU Maud, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 34 du comité national ;
- M. EL MIRI Mustapha, maître de conférences, membre nommé de la section 36 du comité national ;
- Mme FERRET Carole, chargée de recherche du CNRS ;
- M. MELES Baptiste, chargé de recherche du CNRS, membre nommé de la section 35 du comité national ;
- M. SCHNEIDER Laurent, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 32 du comité national ;
- Mme TORRE-SCHAUB Marta, directrice de recherche du CNRS.



Article 11

Pour les concours de chargés de recherche n° 29/02, 30/02, 31/02 relevant de la section concernée par les activités de l'institut :

Institut écologie et environnement*Président :*

- Mme THIEBAULT Stéphanie, directrice de l'institut, ou M. LAMARE Sylvain, directeur adjoint scientifique, son représentant.

Membres titulaires :

- Mme BORNETTE Gudrun, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 30 du comité national ;
- M. COSSART Etienne, professeur des universités, membre élu de la section 31 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 52 du comité national ;
- Mme COSTAMAGNO Sandrine, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 31 du comité national ;
- M. CUCCHI Thomas, chargé de recherche du CNRS ;
- M. DUVAL Jérôme, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 30 du comité national ;
- Mme GOUTAS Nejma, chargée de recherche du CNRS, membre élue de la section 31 du comité national ;
- Mme LAGGOUN Fatima, directrice de recherche du CNRS, directrice adjointe scientifique de l'INSU ;
- Mme PRADO Soizic, professeure des universités, membre nommée de la section 30 du comité national ;
- M. SCHUHL Alain, professeur des universités, directeur général délégué à la science ;
- M. VAVRE Fabrice, directeur de recherche du CNRS, membre élu de la section 29 du comité national.

Membres suppléants :

- M. DOUADY Christophe, professeur des universités, membre élu de la section 29 du comité national ;
- Mme ELIAS Marianne, directrice de recherche du CNRS ;
- M. LAVIGNE Franck, professeur des universités ;
- Mme LECOMTE Jane, professeure des universités ;
- Mme MORLON Hélène, directrice de recherche du CNRS, membre nommée de la section 29 du comité national ;
- Mme RIVERO Ana, directrice de recherche du CNRS, membre élue de la section 29 du comité national.



Article 12

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président – directeur général

Antoine PETIT



DEC191317DRH

Décision relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2019.

Le Président – directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 44 ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 13 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique – M. Antoine Petit ;

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, l'avis du conseil scientifique du 21 janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2019.

Article 2

Ce jury est présidé par M. PETIT Antoine, président - directeur général, ou M. SCHUHL Alain, directeur général délégué à la science, son représentant.

Article 3

Ce jury est composé comme suit :

CNRS
Direction des ressources humaines
Service Central des Concours
1 Place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
T. 01.45.07.56.78
www.cnrs.fr



Membres de droit :

- le directeur général délégué aux ressources, ou Le directeur des ressources humaines, son représentant.
- le directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, ou M. MOULIN Cyril, son représentant ;
- le directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, ou Mme MATIAS Catherine, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- le directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, ou Mme NAZARENKO Adeline, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- la directrice de l'Institut de physique, ou Mme HUET Thérèse, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- le directeur de l'Institut des sciences biologiques, ou M. POULAIN Bernard, directeur adjoint scientifique, son représentant ;
- le directeur de l'Institut de chimie, ou M. LEGRIS Alexandre, directeur adjoint scientifique, son représentant ;
- le directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, ou M. NICOLAS Laurent, directeur adjoint scientifique, son représentant ;
- le directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, ou M. VERDIER Patrice, directeur adjoint de l'institut, son représentant ;
- le directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, ou Mme DEMIRDACHE Hamida, directrice adjointe scientifique, sa représentante ;
- la directrice de l'Institut écologie et environnement, ou Mme HOSSAERT Martine, directrice adjointe scientifique, sa représentante.

Personnalités scientifiques titulaires :

- Mme BACROIX Brigitte, directrice de recherche du CNRS, Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux, membre élue de la section 9 du comité national ;
- Mme BERBEZIER Isabelle, directrice de recherche du CNRS, Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence, membre élue de la section 3 du comité national ;
- Mme BESSADA Catherine, directrice de recherche du CNRS, Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation, membre nommée de la section 15 du comité national ;
- M. CARLES Remi, directeur de recherche du CNRS, Institut de recherche mathématique de Rennes ;
- Mme DUFOUR Sylvie, directrice de recherche du CNRS, Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques ;
- Mme JAMI Catherine, directrice de recherche du CNRS, Chine, Corée, Japon, membre nommée de la section 33 du comité national et membre élue de la commission interdisciplinaire 53 du comité national ;
- M. KODJABACHIAN Laurent, directeur de recherche du CNRS, Institut de Biologie du Développement de Marseille, membre élu de la section 22 du comité national ;
- Mme MARION Frédérique, directrice de recherche du CNRS, Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules, membre nommée de la section 1 du comité national ;
- Mme SAUTTER Violaine, directrice de recherche du CNRS, Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, membre nommée de la section 18 du comité national ;

- Mme SIRIGU Angela, directrice de recherche du CNRS, Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod, membre nommée de la section 26 du comité national ;
- M. VILLARD Gilles, directeur de recherche du CNRS, Laboratoire d'Informatique du Parallélisme, membre élu de la section 6 du comité national.

Personnalités scientifiques suppléantes :

- Mme BERNARD Monique, directrice de recherche du CNRS, Centre de résonance magnétique biologique et médicale, membre nommée de la section 28 du comité national ;
- Mme BISCANS Béatrice, directrice de recherche du CNRS, Laboratoire de Génie Chimique, membre élue de la section 10 du comité national ;
- Mme BORNETTE Gudrun, directrice de recherche du CNRS, Chrono-Environnement, membre élue de la section 30 du comité national ;
- M. CZERNY Boris, professeur des universités, Université de Caen-Unicaen, membre nommé de la section 35 du comité national ;
- Mme GIUDICI-ORTICONI Marie-Therese, directrice de recherche du CNRS, Bioénergétique et ingénierie des protéines, membre élue de la section 20 du comité national ;
- M. LAVENIER Dominique, directeur de recherche du CNRS, Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires, membre élu de la section 6 du comité national et membre élu de la commission interdisciplinaire 51 du comité national ;
- M. MAGGS Anthony, Gulliver, membre nommé de la section 11 du comité national ;
- M. MULLER Pierre, professeur des universités, Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille, membre élu de la section 5 du comité national ;
- Mme PECHE Sandrine, professeure des universités, Laboratoire de Probabilités, Statistique et Modélisation, membre élue de la section 41 du comité national ;
- M. SORLIN Olivier, directeur de recherche du CNRS, Grand accélérateur national d'ions lourds, membre nommé de la section 1 du comité national ;
- M. TATONI Thierry, professeur des universités, Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, membre nommé de la commission interdisciplinaire 52 du comité national.

Article 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président – directeur général

Antoine PETIT



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC191579DRH

Décision portant attribution de l'éméritat au titre de l'année 2019

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 16 avril 2019;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
SCHUTZ	Yves	DRCE2	1	UMR7178	Strasbourg	10

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CATZEFLIS	François	DR2	29	UMR5554	Montpellier	13

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
GROSS	Michel	DR2	4	UMR5221	Montpellier	13
KOSTOV	Ivan	DR1	2	UMR3681	Gif sur Yvette	4

Institut des sciences biologiques



Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
FRENCH	Robert	DR2	26	UMR5022	Dijon	6
HASSANZADAH FAAL ASLI	Minoo	DR1	21	UMR7277	Nice	20

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
HARDY	Anne-Chantal	DR2	36	UMR6297	Nantes	17
MANE	Perrine	DR1	32	UMR8558	Paris	2

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
LAURENT	Christian	DRCE2	8	UMR5213	Toulouse	14

Article 2

Le titre de directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut de chimie

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
GRUSELLE	Michel	14	UMR8232	Paris	2

Institut de physique

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BENOIT	Alain	3	UPR2940	Grenoble	11

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
BOUILLIER	Véronique	38	UMR8564	Paris	2
BRUHNS	Hinnerk	33	UMR8558	Paris	2
BUCHSENSCHUTZ	Olivier	31	UMR8546	Paris	2
HOMBERT	Jean-Marie	34	UMR5596	Lyon	7

LARDINOIS	Roland	33	UMR8564	Paris	2
-----------	--------	----	---------	-------	---

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
-----	--------	---------	---------------------	----

PIERRE	Catherine	19	UMR7159	Paris	2
--------	-----------	----	---------	-------	---

Article 3

Le titre de directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 3 ans pour le chercheur dont le nom suit :

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
-----	--------	---------	---------------------	----

PRUD'HOMME	Roger	10	UMR7190	Paris	2
------------	-------	----	---------	-------	---

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC191329DRH

Décision portant sur l'accueil en délégation, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2019)

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment les articles 11 à 14-1 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la demande des intéressés ;

Vu l'avis des organismes d'origine ;

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur accueil en délégation les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom
-----	--------

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

M.	ANSARI	Reza
M.	BAUSSAN	Eric
M.	BOMBEN	Marco
M.	CASSE	Fabien
M.	CHARLES	Matthew
M.	CHATY	Sylvain
M.	COGNERAS	Eric
M.	COPIN	Yannick
Mme	COURTIN	Sandrine
M.	DEANDREA	Aldo
M.	DONINI	Julien
M.	HIPPOLYTE	Boris
Mme	JOLLET	Cécile
M.	LE GUILLOU	Laurent
M.	LEMIERE	Yves
M.	LIENARD	Etienne
Mme	MERLE	Elsa
M.	PERROT	Frédéric
M.	PETITEAU	Antoine
M.	PUY	Denis
M.	SAUTY	Christophe

CNRS

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16
www.cnrs.fr



M.	SERREAU	Julien
M.	STOCCHI	Achille

Institut de chimie

M.	ALOISE	Stéphane
M.	ALONSO VANTE	Nicolas
M.	ATTIAS	André-Jean
Mme	BERTRAND	Hélène
M.	BONHOMME	Christian
M.	CADOT	Emmanuel
Mme	CHANEAC	Corinne
M.	CHASSENIEUX	Christophe
Mme	CHATAIGNER	Isabelle
M.	CICCOTTI	Matteo
M.	COSTENTIN	Cyrille
M.	DECOUT	Jean-Luc
M.	DENES	Fabrice
M.	FELPIN	François-Xavier
M.	FERNANDEZ	Christian
M.	GAUTHIER	Christian
M.	GORSSE	Stéphane
M.	HAMELIN	Olivier
M.	HENKEL	Malte
M.	JEGUIRIM	Mejdi
Mme	JUBERA	Véronique
Mme	LARREGOLA	Maud
M.	LECOMMANDOUX	Sébastien
Mme	LOUARN	Essyllt
M.	MARIA	Sébastien
M.	MEIERHENRICH	Uwe
M.	MICHEL	Benoît
Mme	PAUL-ROTH	Christine
M.	PIAZZA	Francesco
M.	POLI	Rinaldo
M.	RAOUX	Matthieu
M.	SANSON	Nicolas
M.	SEBILO	Mathieu
Mme	SHINTU	Laetitia
M.	STIEVANO	Lorenzo
M.	THUREAU	Pierre
M.	VIGNOLES	Gérard
Mme	ZAKRI	Cécile
M.	ZIGAH	Kwami Dodzi

Institut écologie et environnement

Mme	AMALRIC	Marion
M.	ANTHONY	Edward
Mme	AYATA	Sakina-Dorothee
M.	BERJEAUD	Jean-Marc
M.	BEZAULT	Etienne
Mme	BIARD	Clotilde
M.	BONNIVARD	Eric
M.	BOUCHON	Didier

Mme	BUISSON	Elise
M.	CLAUDE	Julien
M.	COUEE	Ivan
M.	DECAENS	Thibaud
Mme	DEVAUX	Céline
Mme	DIEUDONNE GLAD	Nadine
Mme	DUVAT-MAGNAN	Virginie
M.	GASPERI	Johnny
M.	GATEUILLE	David
M.	GENTA-JOUVE	Gregory
M.	GUIDETTI	Paolo
Mme	HAICHAR	Feteh El Zahare
Mme	HUA-VAN	Aurélie
Mme	KARILA-COHEN	Karine
Mme	MAZEAUD	Alice
Mme	NICULESCU	Simona
Mme	RICHARD	Freddie Jeanne
M.	SCHMITT	Laurent
Mme	TAVARES	Raquel
M.	TODISCO	Dominique
Mme	TRIVELLONE	Alessia

Institut de physique

M.	ALBERT	Mathias
M.	ALLARD	Baptiste
Mme	AMON	Axelle
Mme	AMY	Anne
M.	BALOCCHI	Andrea
M.	BARJON	Julien
M.	BICKEL	Thomas
Mme	BILLY	Juliette
Mme	BOYE-PERONNE	Séverine
M.	BRAUD	Alain
M.	CAMY	Patrice
Mme	CARPY	Sabrina
Mme	CARRADO	Adèle
M.	CARREY	Julian
M.	CAUPIN	Frédéric
M.	CHAZALLON	Bertrand
M.	CHENAIS	Sébastien
Mme	CHILLA	Francesca
M.	CIUTI	Cristiano
M.	CLEMENT	Jean-François
M.	COLLET	Eric
Mme	D'ANGELO	Marie
Mme	DE BRION	Sophie
M.	DEAN	David
Mme	DINOI	Chiara
M.	DOUAY	Marc
Mme	EL DIB	Gisèle
M.	ETGENS	Victor
M.	GALAYKO	Dimitri
M.	GATTOBIGIO	Mario
M.	GIUDICI	Massimo

Mme	GRAUBY-HEYWANG	Christine
M.	HINDRY	Marc
M.	HOLDSWORTH	Peter
M.	HONECKER	Joachim Andreas
M.	JALABERT	Rodolfo
Mme	KAMMERER	Claire
M.	KIAN	Yavar
M.	KUDLINSKI	Alexandre
Mme	LEBRUN	Sylvie
M.	LIGNIER	Hans
M.	LONG	Romain
M.	LOUYER	Yann
Mme	MARTINETTO	Pauline
M.	MAUGIS	Philippe
M.	MAURO	Matteo
M.	MEVEL	Eric
Mme	MILLOT	Nadine
M.	MORTESSAGNE	Fabrice
M.	NONY	Laurent
M.	NOUI	Karim
M.	OGIEVETSKY	Oleg
M.	PANIZZA	Pascal
M.	PEDREGOSA	Jofrat
Mme	PETKOVIC	Aleksandra
Mme	PETRINI-MERZAGORA	Michela
M.	PEYLA	Philippe
Mme	PREJBEANU	Liliana
Mme	QUILLIET	Catherine
M.	RABILLOUD	Franck
M.	RIEU	Jean-Paul
Mme	RIO	Emmanuelle
M.	RIVASSEAU	Vincent
M.	RODNEY	David
Mme	ROTGER-LANGUEREAU	Maud
M.	ROULEUX	Michel
M.	ROVELLI	Carlo
M.	SACUTO	Alain
M.	SAITTA	Antonino
M.	SANGLEBOEUF	Jean-Christophe
M.	SANTOS	Joao
M.	SAYRIN	Clément
M.	SCHANIEL	Dominik
M.	SCHMOOL	David
Mme	SEVE-DINH	Thi Phuong Mai
M.	TAKI	Abdelmajid
M.	TEBER	Sofian
M.	TISSIER	Matthieu
M.	TOULEMONDE	Pierre
M.	TRAMBLY DE LAISSARDIERE	Guy
M.	TRIZAC	Emmanuel
M.	VANEL	Loïc
Mme	VIART	Nathalie
Mme	VIE	Véronique
Mme	ZAPOLSKY	Elena
M.	ZOBELLI	Alberto

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

M.	ANDRE	Etienne
M.	ANTONI	Jérôme
M.	AUGER	David
M.	BARBOT	Jean-Pierre
M.	BECHET	Frédéric
M.	BENOUARET	Karim
M.	BONNIFAIT	Philippe
M.	BONZOM	Valentin
Mme	BOUDAUD	Karima
M.	CHERIFI	Hocine
M.	COLOT	Olivier
M.	COMON-LUNDH	Hubert
Mme	COTI	Camille
Mme	DAILLE	Béatrice
Mme	DEBAISIEUX	Jeanne-Marie
M.	DEMONCEAUX	Cédric
M.	DOMENGER	Jean-Philippe
M.	DREIER	Jannik
Mme	DUGDALE	Julie
M.	EYRAUD	Rémi
Mme	GUERIN LASSOUS	Isabelle
M.	GUIOCHET	Jérémie
M.	HACID	Mohand Saïd
M.	JARD	Claude
M.	JESSEL	Jean-Pierre
M.	JEZEQUEL	Jean-Marc
M.	JURIE	Frédéric
Mme	KORDY	Barbara
M.	LAMY	Jean-Baptiste
M.	LAZAAR	Nadjib
M.	LECHERVY	Alexis
M.	LIEFOOGHE	Arnaud
M.	MANOUSSAKIS	Ioannis
Mme	MARANINCHI	Florence
M.	MESTE	Olivier
M.	MLAYAH	Adnen
M.	MOSTAFAOUI	Ghiles
M.	OULADSINE	Mustapha
M.	PECHOUX	Romain
M.	PERROT	Kévin
M.	PETIT	Franck
M.	PHAM	Chi-Tuong
M.	PIETRZAK	Thomas
M.	POIGNET	Philippe
M.	POSSAMAI BASTOS	Rodrigo
M.	QUOY	Mathias
M.	RAMISCH	Carlos
M.	RICHOUX	Florian
Mme	ROGOVSCHI	Nicoleta
Mme	SERGENT	Anne
M.	SHOCHI	Takaaki

Institut des sciences biologiques

Mme	ALBENNE	Cécile
-----	---------	--------

M.	ALUNNI	Benôit
Mme	BARDOR	Muriel
M.	BARIK	Jacques
Mme	BERNET	Agnès
M.	BOUQUET	Cédric
M.	CHEVROLLIER	Arnaud
Mme	CORPET	Armelle
M.	CZAPLICKI	Georges
M.	CZARNECKI	Antonny
M.	DAHAN	Lionel
Mme	DARGNAT	Mathilde
Mme	DARNON	Céline
Mme	DAVEZAC	Noélie
Mme	DELANOE-AYARI	Hélène
Mme	DUFOURCQ	Pascale
Mme	GEBERZAHN	Nicole
Mme	GERMAIN	Véronique
M.	GILLET	Reynald
M.	GOMES	Jose Eduardo
Mme	HUSKY	Mathilde
Mme	KAVOUNOUDIAS	Anne
M.	LACOUR	Stephan
Mme	LEE CHO	Yoon
M.	LEPERS	Romuald
Mme	LONGCAMP	Marieke
Mme	MALARTRE	Marianne
Mme	MALNOU	Cécile
M.	MILAN	Jean-Louis
M.	MORTAUD	Stéphane
M.	NEIERS	Fabrice
Mme	PIZETTE	Sandrine
M.	POULAIN	Pierre
Mme	QUIGNON	Pascale
M.	REDDER	Peter
Mme	SABERAN-DJONEIDI	Delara
Mme	SAINT-DIZIER	Marie
Mme	TASIEMSKI	Aurélie
M.	TATOUT	Christophe
Mme	TEYSSET	Laure
Mme	TOBA	Monica
Mme	TODESCHINI	Anne-Laure
Mme	WEILL	Ariane

Institut des sciences humaines et sociales

M.	ACQUARELLI	Luca
Mme	ALIX	Claire
Mme	ARAGAU	Claire
M.	ASTRUC	Rémi
Mme	AUZOLLE	Cécile
M.	AZOMAHOU	Théophile
Mme	BARBOU DES PLACES	Sérolène
Mme	BARDIOT	Clarisse
Mme	BARON	Christine
M.	BASSINO	Jean-Pascal

Mme	BASTIN	Malika
Mme	BELLONE	Flora
Mme	BENTZ	Anne-Sophie
M.	BERTHAUT	Jérôme
M.	BERTHO	Alain
Mme	BEUGNET	Martine
M.	BILLON	Alexandre
Mme	BIZAIS-LILLIG	Marie
M.	BLANCHON	David
M.	BLÖSS	Thierry
M.	BOLTE	Jérôme
M.	BORLENGHI	Aldo
Mme	BOUJU	Marie-Cécile
M.	BOULAT	Régis
Mme	BOULNOIS	Marie-Odile
M.	BOURGEOIS	Luc
M.	BOUTON	Christophe
M.	BROCQUET	Sylvain
M.	CAILLAULT	Sébastien
M.	CALVIGNAC	Cédric
M.	CASIMIRO	Dominique
M.	CAZELLES	Bernard
Mme	CELLE	Agnès
Mme	CICCIA	Marie-Noëlle
M.	CLEMENT	Thibaut
Mme	CLERC-RENAUD	Agnès
Mme	COEURE-PROCHASSON	Sophie
Mme	COHEN	Deborah
Mme	COLLIER	Agnès
Mme	COLLIGNON	Béatrice
Mme	CONCHON	Anne
Mme	COOK	Céline
Mme	COUZINET	Marie Dominique
M.	CROZAT	Dominique
Mme	DAMET	Aurélie
Mme	DARBUS	Fanny
Mme	DE MONTGOLFIER	Sandrine
M.	DE PALMA	André
Mme	DEBBAGI BARANOVA	Tatiana
Mme	DECHEZELLES	Stéphanie
Mme	DELAPORTE	Sophie
M.	DELATTRE	Eric
Mme	DELPRAT	Nathalie
Mme	DEMANGET	Magali
Mme	DESCHAMPS	Bénédicte
Mme	DEUTSCH	Catherine
M.	DISANT	Mathieu
M.	DORMOIS	Jean-Pierre
M.	DROCOURT	Nicolas
M.	DUBOIS	Vincent
M.	DUFAUD	Grégory
M.	DURAND	Cédric
M.	DURAND	Christophe
M.	ERIKSON	Philippe
M.	EYRAUD	Benoît
Mme	FADHUILE-CREPY	Adelaïde
M.	FAURE	Mathieu

M.	FAURE	Patrice
M.	FAVIER	Thierry
Mme	FELLAGUE	Djamila
Mme	FENNETAUX	Ariane
M.	FEREZ	Sylvain
Mme	FERHAT	Samia
M.	FERRAGNE	Emmanuel
Mme	FERRARA	Sabrina
Mme	FLACK	Frédérique
Mme	FLORIN	Bénédicte
Mme	FOLLETT	Danielle
Mme	FORERO-MENDOZA	Sabine
M.	France	Jérôme
Mme	FRIJA	Gabrielle
Mme	FRILEUX	Auréli
Mme	GABORIAUX	Chloé
Mme	GADOIN	Isabelle
Mme	GAGET	Hélène
Mme	GALLOPEL-MORVAN	Karine
Mme	GALLOT	Fanny
M.	GALMICHE	Xavier
M.	GARCIER	Romain
M.	GIRAUD	Paul-Henri
M.	GONTHIER	Frédéric
M.	GONZALEZ	Gérard
M.	GOREAU-PONCEAUD	Anthony
M.	GRAZIANI	Romain
M.	GUERASSIMOFF	Eric
M.	HA HUY	Thai
Mme	HACHE	Sophie
M.	HALIN	Gilles
M.	HAZAN	Aurélien
M.	HEBIRI	Mohamed
M.	HENRY	Emmanuel
Mme	HUET	Valérie
M.	HÜSCH	Sébastien
M.	JEANPIERRE	Laurent
M.	JEGOU	Laurent
M.	JOLIVET	Eric
M.	JULHE	Samuel
Mme	KELLER RAHBE	Edwige
M.	KERLOUEGAN	François
Mme	KIHLSTEDT	Maria
M.	KYRIAKIDIS	Nicolas
M.	LACHENAL	Guillaume
M.	LACOMBE	Hervé
M.	LAGRANGE	Frédéric
Mme	LALANNE	Sophie
M.	LANGLOIS	Michael
M.	LAUGEE	Thierry
Mme	LAVALLEE	Emmanuelle
M.	LE GALL	Guillaume
Mme	LE GALL	Julie
Mme	LE JEUNE	Françoise
M.	LEBON	Francis
M.	LECOUTEUX	Guilhem
Mme	LEDOUX	Clémence

M.	LENDJEL	Emeric
M.	LEROUX	Benoît
Mme	LESCLINGAND	Marie
M.	LEZE	Samuel
Mme	LOISON-LERUSTE	Marie
M.	LU	Yang
Mme	MARCH	Florence
Mme	MARQUIE	Hélène
M.	MATHIS	Charles-François
M.	MATHY	Fabien
Mme	MAUMI	Catherine
M.	MEYNADIER	Yohann
Mme	MICHEL	Laura
M.	MILBURN	Philip
M.	MILLY	Bruno
Mme	MIQUEL-FLORENSA	Josepa
Mme	MIRALLES	Magali
Mme	MIRANDA	Adelina
M.	MONCOND HUY	Dominique
M.	MONIER	Frédéric
Mme	MORGENSTERN	Aliyah
Mme	MORRISSEY	Priska
M.	MORT	Sébastien
Mme	NACHTERGAEL	Magali
Mme	NADRIGNY	Pauline
M.	NAY	Olivier
Mme	OLIVIERI	Michèle
Mme	PERRIER	Gwenaëlle
Mme	PHAM	Thi Kim Cuong
Mme	PICARD	Nathalie
Mme	PLANAS	Natividad
M.	POINAS	François
Mme	PORCHERON	Delphine
M.	POTOFSKY	Allan
M.	POULOT	Dominique
Mme	PSYCHOYOU	Théodora
Mme	RAGNARD	Isabelle
Mme	RENAUDIE-LAUAUD	Sandrine
M.	RINAUDO	Christian
M.	RIPOLL	Fabrice
M.	RIVIERE	Jean
Mme	ROBIN	Anne
M.	ROCCHI	Jean-Paul
Mme	ROGER	Muriel
M.	ROINSARD	Nicolas
Mme	ROLET	Anne
M.	ROMANO	Claude
Mme	ROSE	Isabelle
Mme	ROSELLI	Mariangela
Mme	SCHIAVON	Martina
M.	SCHMITT	Arnaud
Mme	SCHNEDECKER	Catherine
Mme	SEBILLOTTE	Violaine
Mme	SHUKAN	Ioulia
Mme	SIMON LEE	Fanny
M.	SINTES	Pierre
M.	SKORNICKI	Arnault

Mme	SORBA	Julie
M.	TERRAL	Philippe
Mme	TRAN-RIEBER	Thi Anh-Dao
M.	VANDERHAEGHE	Stéphane
Mme	VASSET	Sophie
M.	VIDAL	Laurent
M.	VIVIES	Jean
Mme	VOYER	Cécile
Mme	WAGNER	Anne-Catherine
Mme	WAUQUIER-GRAVELINES	Sophie
Mme	WEBB	Ruth
Mme	WURMSER	Hélène
Mme	ZEMBRI MARY	Geneviève

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M.	ADLY	Samir
M.	BATSALE	Jean-Christophe
M.	BATTAGLIA	Jean-Luc
M.	BESNARD	Pascal
M.	BOURBATACHE	Mohamed Khaled
M.	BOUTCHICH	Mohamed
M.	BROQUIN	Jean-Emmanuel
M.	CARON	Guillaume
M.	COQUET	Philippe
M.	DARIDON	Loïc
M.	DE MATHELIN DE PAPIGNY	Michel
M.	DELACHE	Alexandre
M.	DELINCHANT	Benoît
M.	DEVAL	Yann
M.	DUBOIS	Sylvain
M.	DUDLEY	John Michael
M.	DUMONT	Eric
M.	FAURIE	Damien
M.	FAVERGEON	Jérôme
Mme	GARRELIE	Florence
M.	GILLOT	Frédéric
M.	GOGOL	Philippe
M.	GOUSSEV	Vitali
Mme	HALLIL ABBAS	Hamida
M.	HISSEL	Daniel
M.	HULLERY	Julien
M.	JOULAIN	Karl
Mme	JOUTEUR	Isabelle
M.	KHALIGHI	Mohammad Ali
M.	LAMBERT	Simon
M.	LARCHER	Anthony
M.	LARGER	Laurent
M.	LE BOURHIS	Eric
M.	LEVI	Timotheé
M.	MACHON	Denis
M.	MANACH	Pierre-Yves
M.	MARY	Nicolas
M.	MUSELET	Damien
Mme	PALLARES	Anne
M.	PERROT	Camille

M.	POFFO	Luiz
M.	RABAUD	Marc
M.	RAGUENEAU	Frédéric
M.	ROSI	Giuseppe
Mme	SAINIDOU	Reveka
M.	SAULEAU	Ronan
M.	SEBALD	Gaël
M.	SEKIMOTO	Ken
M.	SOLTANI	Ali
M.	ZIGHEM	Fatah

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Mme	AARON	Catherine
Mme	AMERIK	Ekaterina
M.	AMROUCHE	Cherif
M.	ANDREIANOV	Boris
M.	ARNAUDON	Marc
M.	AUDIARD	Corentin
M.	AZZAOUI	Nourddine
M.	BEGUIN	François
M.	BELLIER-MILLES	Joan
M.	BENAMEUR	Moulay
M.	BERNARDIN	Cédric
M.	BERTRAND	Jérôme
Mme	BHOWMIK	Gautami
M.	BICHON	Julien
M.	BILU	Yuri
M.	BOLOGNESI	Michele
M.	BOUCLIER	Robin
M.	BOURDON	Marc
M.	BRIANT	Marc
Mme	BUET	Blanche
M.	CALMES	Baptiste
M.	CARRAPATOSO NASCIMENTO JUNIOR	Kleber
Mme	CASTELL	Fabienne
M.	CHAMORRO	Diego
M.	CHAPON	François
M.	CHHAIBI	Reda
Mme	COMMINGES	Laëtitia
Mme	COQUILLE	Loren
M.	DANCHIN	Raphaël
M.	DAT	Jean-François
Mme	DAVID	Claire
Mme	DEFOSSEUX	Manon
M.	DELATTRE	Sylvain
M.	DELAUNAY	Christophe
M.	DELEVAL	Luc
M.	DI PIETRO	Danièle
M.	DIMASSI	Mouez
M.	DIMITROV	Mladen
M.	DOMBRY	Clément
M.	DOS SANTOS FERREIRA	David
M.	DU MOULIN DE LA BRETECHE	Régis
M.	DUMITRESCU	Sorin
M.	DUPONT	Clément

M.	DUQUESNE	Sylvain
Mme	DUVAL	Céline
Mme	EYNARD-BONTEMPS	Hélène
M.	FAN	Ai Hua
M.	FAURE	Frédéric
M.	FILLASTRE	François
M.	FRANCFORT	Gilles
M.	FRECON	Olivier
M.	FRESLON	Amaury
M.	GABRIEL	Pierre
M.	GAMBOA	Fabrice
M.	GE	Yuxin
Mme	GEORGIEVA	Penka
M.	GERMAIN	Emmanuel
Mme	GIACOFICI	Joyce
M.	GIRARD	Benjamin
M.	GLASS	Olivier
M.	GOREAC	Dan
M.	GOUERE	Jean-Baptiste
M.	GUIHENEUF	Pierre-Antoine
M.	HAETTEL	Thomas
M.	HAURAY	Maxime
M.	HELEIN	Frédéric
M.	HELLUY	Philippe
M.	HERZLICH	Marc
M.	HILLAIRET	Luc
M.	HU	Ying
M.	HUBERT	Pascal
M.	IOUDITSKI	Anatoli
M.	JAMMES	Pierre
Mme	KERIBIN	Christine
Mme	KIM	Sung Soon
M.	KOZIARZ	Vincent
Mme	LABROUSSE	Clémence
M.	LAFITTE	Olivier
M.	LE MAITRE	François
M.	LE MEUR	Patrick
M.	LE PEUTREC	Dorian
M.	LE TREUST	Loïc
M.	LEFEVRE	Pascal
Mme	LEGENDRE	Eveline
M.	LEMMA	Francesco
M.	LESCURE	Jean-Marie
M.	LIAO	Lingmin
Mme	LIOUSSE	Isabelle
Mme	LIVERNET	Muriel
M.	LOUBEAU	Eric
Mme	MAIGNAN	Aude
M.	MAKSIMAU	Ruslan
M.	MANGOLTE	Frédéric
M.	MANN	Etienne
M.	MASSUYEAU	Gwenaël
M.	MATRINGE	Nadir
M.	MAUCOURANT	François
Mme	MAUMY-BERTRAND	Myriam
M.	MC SHANE	Grégory
M.	MEHDI	Salah

Mme	MERCIER	Sabine
M.	MEREL	Loïc
M.	MERLET	Glenn
M.	MIRANVILLE	Alain
Mme	MONBET	Valérie
Mme	MOREAU	Anne
M.	MOUROUGANE	Christophe
M.	MOURTADA	Hussein
M.	NGUYEN	Duc Manh
M.	NIEDERKRÜGER	Klaus
M.	NIER	Francis
M.	NUCCIO MORTARINO MAJNO DI CAPRIGLIO	Filippo
Mme	NYSSSEN	Louise
M.	OUHABAZ	El Maati
M.	PADROL SUREDA	Arnau
M.	PAICU	Marius-Gheorghe
M.	PARINI	Enea
M.	PEDON	Emmanuel
M.	PELLARIN	Federico
M.	PETIT	Robert
Mme	PHILIPPE	Anne
Mme	PLÉNAT	Camille
M.	PORTA	Mauro
M.	PRIZIAC	Fabien
M.	PROVENZI	Edoardo
M.	PRUD'HOMME	Christophe
M.	PULITA	Andréa
Mme	QUEGUINER MATHIEU	Anne
M.	QUINTON	Jean-Charles
M.	RAMIREZ ALFONSIN	Jorge
Mme	REBAFKA	Tabea
M.	REGNAULT	Philippe
M.	REGNIER	Laurent
M.	REMILA	Eric
M.	RICHARD	Thomas
M.	ROSSIGNOL	Raphaël
M.	ROTH	Julien
M.	RUFFINI	Berardo
M.	SABOURAU	Stéphane
M.	SAGNA	Abass
M.	SALOMOND	Jean-Bernard
M.	SCHEID	Jean-François
M.	SEURET	Stéphane
M.	SIMENHAUS	François
M.	SODAIGUI	Bouchaib
M.	SORGER	Christoph
M.	SOUKHOV	Alexandre
M.	SOUPLET	Philippe
Mme	SZOPOS-HIRSTOAGA	Marcela
M.	TAFLIN	Johan
M.	TAPIE	Samuel
Mme	TCHOU	Nicoletta
M.	THOMAS	Pascal
M.	TIBAR	Mihai-Marius
M.	TOUZE	Antoine
M.	TSYGVINTSEV	Alexeï
M.	TUDOR	Ciprian

Mme	TUMPACH	Alice Barbora
M.	VAIENTI	Sandro
M.	VERNICOS	Constantin
M.	VEZZANI	Alberto
M.	WICKER	Nicolas
Mme	WOZNIAK	Floriane
M.	YOUSSEF	Pierre
M.	ZHAO	Zhiyan

Institut national des sciences de l'Univers

M.	BALLENEGGER	Vincent
Mme	BARONI	Mélanie
M.	BARTHELEMY	Mathieu
M.	BARTHES	Laurent
Mme	BENISTY	Myriam
M.	BERTIN	Mathieu
M.	BORDE	Pascal
M.	BOUR	Olivier
M.	CARDINAL	Damien
M.	CAVALIE	Olivier
Mme	CHEPFER	Hélène
M.	COHARD	Jean Martial
M.	CUYPERS	Yannis
M.	DELANOE	Julien
M.	DUDOK DE WIT	Thierry
Mme	DUMOULIN	Caroline
Mme	ELLIOT	Mary
M.	HALL	Nicholas
M.	KRETZSCHMAR	Matthieu
Mme	LANÇON	Ariane
M.	LE BORGNE	Damien
M.	LOGNONNE	Philippe
M.	MARTIN	Guillaume
M.	MIRLEAU	Pascal
M.	MODOLO	Ronan
M.	MOLLON	Guilhem
M.	MONTILAUD	Julien
M.	MOREIRA	Manuel
Mme	NOIRIEL	Catherine
M.	ORTHOUS DAUNAY	François Régis
M.	SAUVAGE	Bastien
M.	SERCA	Dominique
M.	SPALLICCI	Alessandro
Mme	TURQUETY	Solène
Mme	VALLET COULOMB	Christine
M.	WAGENER	Thibaut
M.	WALDER	Rolf
M.	WOPPELMANN	Guy

Article 2 Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président-Directeur général. Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

Article 3 L'affectation dans les unités comportant une zone à régime restrictif est décidée sous réserve de l'obtention du visa du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 4 La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 juin 2019

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

DEC191536DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité UMR8183 à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8183.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 mai 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC191319INSIS

Décision portant modification de l'intitulé et du sigle de l'unité mixte de recherche UMR5007 intitulée « Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'UMR5007 intitulée « Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP) » ;

Vu l'accord de l'établissement co-tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} avril 2019, l'intitulé « Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés » de l'unité mixte de recherche n°5007 devient « Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de génie Pharmaceutique ».

Article 2 :

A compter de cette même date, le sigle « LAGEP » de l'unité mixte de recherche n°5007 devient « LAGEPP ».

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 juin 2019



Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190635DAJ

Décision portant délégation de pouvoir à Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur et à M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2113-2 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 3 juin 2013 portant nomination de M. Olivier Bérard aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation ;

DECIDE

Article 1^{er}

En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à :

- Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la circonscription Côte d'Azur, aux fins de signer tous les actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre ayant pour objet la « fourniture de Gliders, capteurs et prestations associées » conclu par le CNRS en sa qualité de centrale d'achat et des marchés subséquents conclus pour les besoins propres du CNRS.
- M. Olivier Bérard, directeur délégué aux achats et à l'innovation, aux fins de signer tous les actes et conventions conclus entre le CNRS et les établissements bénéficiaires de la centrale permettant la mise à disposition et le suivi de l'accord-cadre relatif à la « fourniture de Gliders, capteurs et prestations associées » au titre des activités de la centrale d'achat CNRS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 juin 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Juin 2019
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence du CNRS
Pré-Direction générale déléguée
Dir-Instituts : domaines scientifiques, technologiques
Inst et sociétés régionales
Délégations régionales
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, UFR, FR, IFR, GDR, USIGDS, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR

Exercice des activités de recherche
Actes administratifs
Règlementation légale/Information
Publication légale/Information

Personnels enseignants-chercheurs
Personnels de recherche
Personnels administratifs
Personnels techniques
Personnels de soutien

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires
Dispositions statutaires
fonctionnaires

